



RAPPORT ANNUEL 2018



L'association faîtière
de l'agriculture genevoise

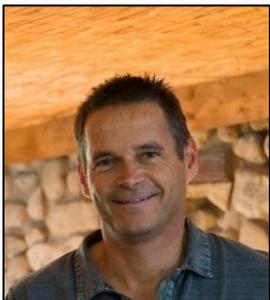


La photo de couverture et la photo ci-dessus proviennent du concours national agrimage 2017 organisé par « Proches de vous. Les paysans suisses » : agriculture.ch

Sommaire

1. Message du Président	4
2. Carte de visite d'AgriGenève	5
2.1 Organes	5
2.2 Organes de révision	5
2.3 Membres	6
3. L'année agricole genevoise	6
3.1 Météorologie	6
3.2 Production animale	7
3.3 Economie et production laitière	7
3.4 Productions végétales	8
4. AgriGenève en 2018	16
4.1 Les activités du bureau	16
4.2 Les activités du comité directeur	16
4.3 Les activités de défense professionnelle et de développement rural	17
4.4 Associations administrées	21
5. AgriMandats Sàrl en 2018	26
5.1 Main-d'œuvre	26
5.2 Comptabilité et gestion	27
5.3 Mandats pour tiers	27
6. AgriVulg Sàrl en 2018	28
6.1 Activités des CETA grandes cultures	29
6.2 Activités des CETA viticoles (collaboration SPDA/AgriGenève)	30
6.3 Groupes d'intérêts et projets	30
6.4 Visites et événements spécifiques	31
6.5 Agriculture biologique	32
6.6 Nature et paysage	32
7. Représentation d'AgriGenève	33
8. Publications d'AgriGenève et médias	33
9. Remerciements	34
10. Bibliographie et liens utiles	35

1. Message du Président



2018 est pleine de contraste avec un début d'année compliqué pour les stations de ski. Les abondantes chutes de neige ont bloqué des villages comme Zermatt où les touristes sont restés coincés en station quelques jours. S'en sont suivis un printemps frais et humide et un début d'été et un automne qui ont

été particulièrement chauds et secs. Une grave pénurie de fourrage a été observée dans toute l'Europe et certains alpage suisses ont dû être approvisionnés en eau. La filière animale a souffert de cette situation avec une forte inflation du prix des fourrages et un prix du bétail qui a lourdement chuté en raison d'un accroissement des abatages. Les grandes cultures, tout comme les productions maraîchères de plein champ, ont également souffert de cette année très contrastée. Pour les productions sous serres, c'est le marché qui a été très compliqué, avec des prix très bas et une production quelque peu décalée avec un printemps très gris. En revanche, pour les vigneron et les arboriculteurs, cette année n'a pas été mauvaise, sous réserve des épisodes de grêle qui ont localement frappé le canton.

Au soir du 15 avril, nous avons eu une excellente nouvelle dans le cadre des élections au Grand Conseil : les trois candidates et les trois candidats soutenus par AgriGenève ont été élus brillamment avec d'excellents scores, passant même parfois devant les ténors de certains partis politiques. Nous pouvons être fiers de cette élection et notre représentation au Grand Conseil ne manquera pas de travail pour défendre les intérêts de la branche et informer sur les multiples rôles de l'agriculture, secteur économique d'importance dans un canton ville comme Genève.

Au niveau du Conseil d'Etat, nous regrettons la non élection de Luc Barthassat, ce qui est une perte pour l'agriculture. Nous le remercions pour son soutien et pour avoir œuvré en faveur de notre branche durant son mandat.

Sur le plan national, l'année est particulièrement agitée durant le dernier semestre : en effet, deux Conseillers fédéraux annoncent coup sur coup leur démission à fin septembre. D'abord, le PLR bernois Johann Schneider-Ammann, puis deux jours plus tard, la doyenne du collège, Doris Leuthard. L'Assemblée fédérale choisit deux femmes pour leur succéder, une première en Suisse. La PDC valaisanne Viola Amherd et la PLR Saint-galloise Karin Keller-Sutter sont élues au premier tour. Au jeu des roades,

la première hérite du département de la Défense et devient ainsi la première femme cheffe de l'Armée. La seconde prend la tête du département de Justice et Police. Pour l'agriculture, c'est Monsieur Guy Parmelin qui reprend le département de l'Economie et devient ainsi le nouveau ministre de l'agriculture. Au moment où la nouvelle politique agricole, PA22+, vient en consultation, nous osons espérer que de nouvelles visions pour la politique agricole voient le jour, avec des conditions cadres mieux en adéquation avec les aspirations de la branche. Toute l'agriculture suisse attend de Monsieur Guy Parmelin qu'il soit à l'écoute des paysans et qu'il opère des changements radicaux dans une législation qui s'éloigne, à chacune de ses réformes, un peu plus de la réalité quotidienne des agriculteurs et les paupérise.

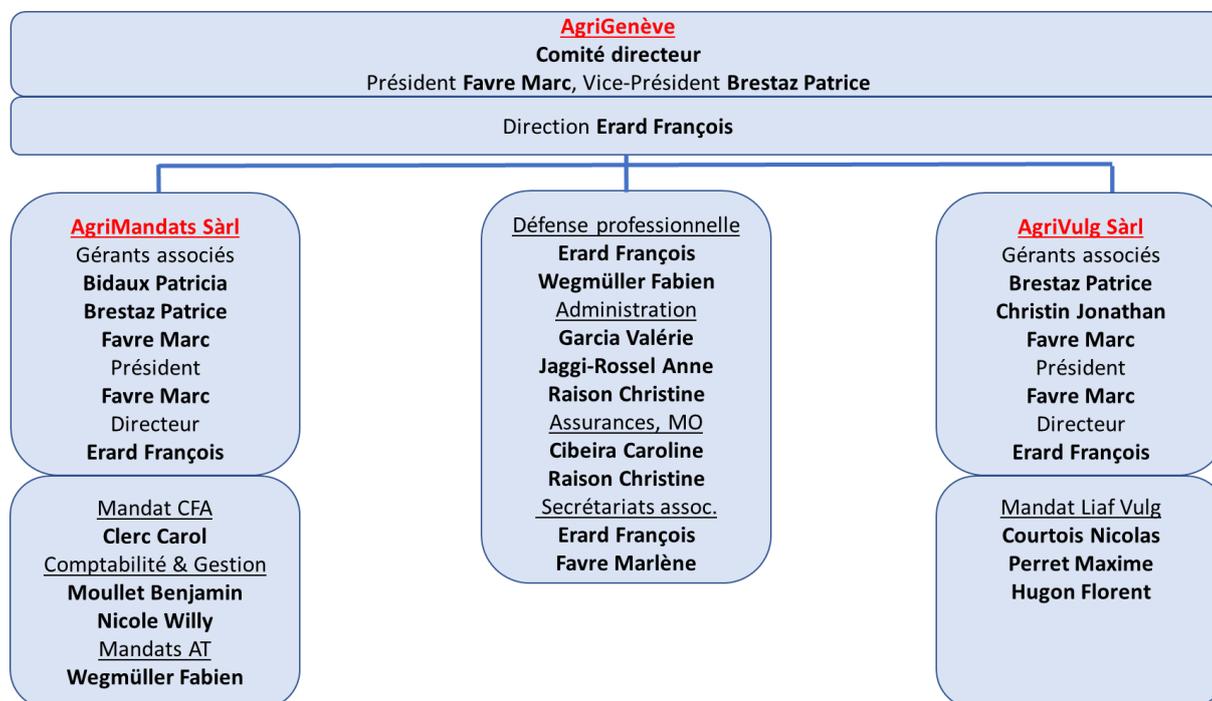
Sur le plan international, plusieurs sujets sont à relever. Le 12 juin, Donald Trump et Kim Jong Un se rencontrent lors d'un sommet à Singapour et signent un document dans lequel le dirigeant nord-coréen s'engage sur une « dénucléarisation complète de la péninsule coréenne ». Cette rencontre, entre les dirigeants de deux états opposés de longue date, est un fait historique qui amorce leur rapprochement. Le 17 novembre, les « gilets jaunes » lancent leur première journée de mobilisation contre une hausse prévue des prix du carburant et la baisse du pouvoir d'achat. Pendant plusieurs semaines, les manifestants organisent des blocages de routes sur tout le territoire. Le mouvement est marqué par des violences, voire des scènes de guérilla urbaine à Paris et dans plusieurs grandes villes de France. Après avoir annulé la hausse prévue sur les carburants, le Président Emmanuel Macron annonce, le 10 décembre, plusieurs mesures sociales pour tenter d'apaiser cette colère. Sans succès ! Notre grand voisin est un pays difficile à gouverner, même quand on arrive au pouvoir d'un parti non gouvernemental et avec de nouvelles idées qui sont difficiles à expliquer et à mettre en œuvre. La classe moyenne aspire à mieux vivre et à gommer certaines inégalités avec les plus riches. On peut ainsi tirer un parallèle entre le secteur primaire et le secteur tertiaire, qui s'enrichit souvent au détriment des paysans en exerçant des prix non rémunérateurs sur les matières premières agricoles.

Il faut donc se mettre ensemble pour changer ce système.

Marc Favre, Président

2. Carte de visite d'AgriGenève

2.1 ORGANES



Les membres du comité d'AgriGenève :

Le Comité est composé de représentants(es) des différentes filières de production, de l'Union des paysannes et femmes rurales genevoises, de Bio Genève et de deux députés.

BAUMGARTNER Christophe	CHRISTIN Jonathan	MAIGRE Dominique
BIDAUX Patricia	CUDET Alexandre	MENETREY Claude
BOCQUET-THONNEY Claude	DE MONTMOLLIN Simone	MILLO Charles
BOSSON Christophe	FAVRE Marc	SOMMER Olivier
BRESTAZ Patrice	JEANNERET Caroline	VUILLOD Georges

Les invités :

MM. SCHMALZ John, Directeur du Cercle des agriculteurs (CAG), VIANI Jean-Pierre, Directeur de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), BERLI Rudi, représentant d'Uniterre.

Siègent au Bureau d'AgriGenève le Président, le Vice-Président et le Directeur.

2.2 ORGANE DE RÉVISION

L'organe de révision pour l'exercice sous revue est la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A. (Sfer) Genève.

2.3 MEMBRES

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Membres	458	458	486	471	473	462	462	470	452	481

En 2018, la surface cotisante s'élève à 10'202 ha dont :

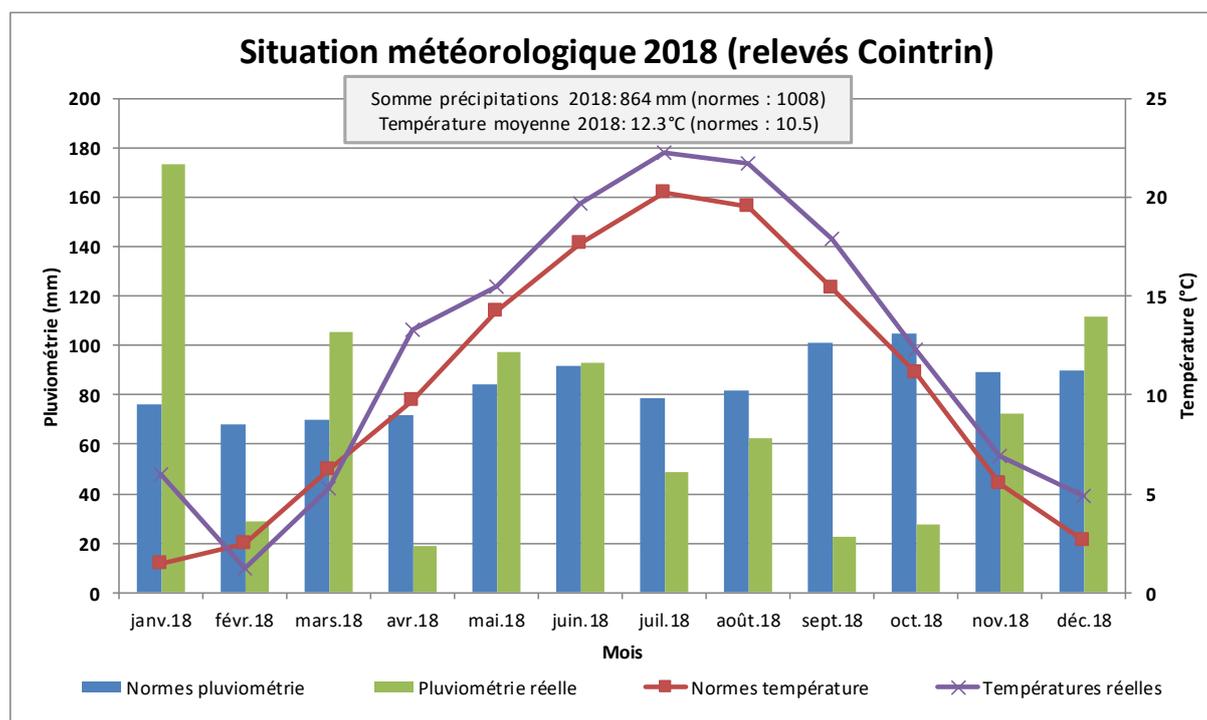
- grandes cultures 8'512 ha
- vignes 1'262 ha
- cultures maraîchères 214 ha
- cultures fruitières 112 ha
- cultures horticoles 102 ha

3. L'année agricole genevoise

3.1 MÉTÉOROLOGIE

L'année 2018 présente un déficit hydrique important d'environ 20% et une température légèrement supérieure à la norme. La particularité de l'année climatique 2018 est son irrégularité quasi constante par rapport à la norme de la pluviométrie. Deux périodes ont particulièrement affecté l'agriculture. D'abord au printemps, avec un manque d'eau important durant le mois d'avril, puis et surtout du mois de juillet au moins de novembre où on enregistre un déficit d'eau d'environ 50%. Au niveau température, l'été et le début de l'automne ont été largement au-dessus des normales de saison.

Température moyenne et pluviométrie en 2018



3.2 PRODUCTION ANIMALE

La Suisse n'a pas vécu de période aussi sèche depuis un siècle.

Les cultures ont diversement apprécié cette météo. Les prairies ont souffert du manque d'eau au point que les importations de fourrage atteignent un record. Les récoltes de céréales et de colza sont inférieures à celles de 2017.

Le prix du lait a été fluctuant en 2018 et a connu une faible progression au cours des derniers mois. La surveillance du prix du lait de la Fédération des producteurs suisses de lait continue à relever d'importantes différences entre les prix du lait. La hausse de 2.5 centimes du prix du lait de centrale entre octobre 2017 et octobre 2018 n'a pas été appliquée de la même manière partout. Elsa, Mooh et Strähl ont procédé à une hausse supérieure à la moyenne. Arnold, LRG et d'autres se situent dans la moyenne, d'autres encore ont augmenté leur prix d'un montant inférieur à la moyenne suisse.

Le marché des porcs a été excédentaire, entraînant une pression correspondante sur les prix. Sur une exploitation moyenne, ces prix ont tout juste permis de financer les coûts de production suisse.

La production de gros bétail a augmenté en 2018. Les prix au producteur ont baissé d'autant. Sur le marché des vaches de réforme, les prix ont chuté brutalement suite aux abattages précoces en raison du manque de fourrage. Le prix des veaux est resté stable avec une légère baisse par rapport à 2017. La volonté de Coop d'arrêter le programme Naturafarm a choqué les éleveurs de veaux qui avaient adapté leurs étables en conséquence.

La volaille poursuit sa progression. Les consommateurs semblent toujours privilégier le poulet et la volaille suisses.

Malgré les fortes chaleurs, les ventes ont été exceptionnellement bonnes en été. La part indigène a de nouveau augmenté.

Source : Christophe Baumgartner

Pendant que les éleveurs soignent leurs bêtes et que le printemps arrive, la filière viande est mise sous pression : caillassage de vitrines de boucheries, intrusion dans un abattoir, diverses déprédations d'installations et large diffusion de ces actions dans la presse. Heureusement, nous disposons, avec le soutien de l'OPAGE, d'une communication positive sur nos modes d'élevage relayée par les partenaires de la filière (les bouchers, les traiteurs et les cuisiniers qui travaillent nos produits) sans oublier les Automnales où la campagne va à la rencontre de la Ville. Jusqu'à mi-juin, après un mois pluvieux, nous ne savions pas encore que l'on allait vivre l'été le plus sec et le plus chaud jamais enregistré. Le manque d'eau est arrivé dès le mois d'août sur les alpages : le pâturage du Syndicat Chevalin sur le Jura et les pâturages sur le Salève furent ravitaillés grâce au soutien de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature. Je tiens à les en remercier en notre nom à tous.

Les cultures mises en place après moisson pour nourrir nos animaux n'ont pas poussé. La pluie du 15 août n'est jamais arrivée, ce qui a fait heureusement le bonheur de nos viticulteurs.

Dans les bonnes nouvelles, mise en place pour 2019 des tests ADN pour la viande bovine qui facilitera les contrôles et pourra rassurer les consommateurs.

Le futur abattoir, qui regroupera l'abattoir de Loëx et de Meinier, est inscrit dans le futur PDR 3, projet piloté en collaboration avec AgriGenève.

Avec la collaboration d'AgriGenève, nous avons rencontré l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature pour la mise en place d'une aide au manque de fourrage dans nos élevages avec des solutions à court terme et des projets à long terme.

Source : Pascal Desbiolles

3.3 ECONOMIE ET PRODUCTION LAITIÈRE

La situation difficile à laquelle sont confrontés les producteurs de lait ne s'est pas améliorée en 2018. Toutefois, en dépit de prix du lait peu attractifs, la production est néanmoins restée très dynamique dans la plupart des pays européens (+ 1.9% à fin octobre 2018/ id. 2017) y compris en Suisse (+ 1.1% à fin novembre 2018/ id. 2017). En raison de la cessation d'activité de plusieurs producteurs, la Fédération LRG enregistre par contre un recul de la collecte de 2% en 2018/2017, à 43'332'364.2 kg.

L'année 2018 a été caractérisée par une météo très perturbée, avec beaucoup de précipitations le premier semestre et une sécheresse associée à la canicule à partir de juin.

Durant l'année écoulée, la production de fourrage a été partout largement déficitaire par rapport à une année normale (- 20 à 50% selon les régions), notamment s'agissant des regains. Ce déficit a conduit de nombreux producteurs à réformer une partie de leur cheptel laitier, avec les conséquences négatives que l'on imagine sur la production laitière 2019.

Les stocks de beurre bas (1'080 T fin décembre 2018) montrent un marché laitier équilibré.

Les statistiques du commerce international illustrent une nouvelle fois une augmentation beaucoup plus forte des importations de fromages en Suisse (+ 2.9% à 62'366T en 2018/ 2017) par rapport aux exportations (+ 1.4% à 72'595 T en 2018/ 2017).

Politique agricole

Une forte opposition s'est manifestée au projet du Conseil fédéral de nouvelle politique agricole 2022 +, qui ne tient pas assez compte des souhaits exprimés par la population lors de la votation du 24 septembre 2017 sur la sécurité alimentaire. Par ailleurs, plusieurs initiatives (dont une à Genève) visant à réintroduire une gestion des volumes

laitiers (avec ou sans contingentement) ont été repoussées par le Parlement. Les promoteurs de ces initiatives entendent trouver une solution à la crise laitière qui dure depuis 2014. Cependant, ce genre de proposition se heurte à la réalité d'un marché de plus en plus libéralisé, où les produits non fabriqués en Suisse seraient immanquablement remplacés par des articles importés.

Produits GRTA



Nos quatre producteurs genevois ont livré 2'258'448 kg aux Laiteries Réunies en 2018 (- 1.2% / 2017). La gamme actuelle (lait pasteurisé et UHT, crème 35%, yoghourts nature, fraise, abricot et miel, Tomme de Genève) s'est enrichie d'un nouveau produit : le yoghourt GRTA à la

pomme (cidrerie de Meinier). Le secteur carné du Groupe Laiteries Réunies, concocte avec toujours autant de passion quelques 12 spécialités GRTA (charcuterie et boucherie).

Activités et faits marquants en 2018

2018 s'est déroulée dans une conjoncture aussi difficile que 2017, avec une pression encore accrue des clients pour avoir des prix compétitifs. Les effets du « tourisme d'achat » des consommateurs romands en France voisine reste également palpable.

Au sein du **secteur laitier** du groupe Laiteries Réunies, les bonnes performances du fromager **Val d'Arve SA** - qui continue à collectionner les médailles dans différents concours (mini-tommes Jean-Louis, tommes aux lardons ou à la truffe, Délice de l'Horloger et Tonneau d'alpage) - contrastent avec les résultats de Nutrifrais, qui maintient tout juste ses positions malgré le lancement réussi des nouveaux Perle de lait sur lit de fruit.

Fort de ses deux sociétés, **Del Maître SA** et **Maître Boucher Sàrl**, le **secteur carné** réalise des ventes honorables, avec notamment les classiques grillades durant la période estivale et, en hiver, la traditionnelle choucroute, en différents formats. La gamme « Essentiel » avec des conservateurs naturels est une vraie innovation qui satisfait pleinement les consommateurs.

Dans un contexte impitoyable de guerre des prix, le **secteur négoce** (sociétés **Vivadis SA** & **W. Ottiger AG**) bataille dur et progresse grâce à ses tournées « à la chine » sur Genève et en Suisse romande. Toutefois, la tendance de certains gros fournisseurs à traiter en direct avec les clients contribuera à détériorer des marges déjà faibles.

À noter également, la reprise à 100% de la société valaisanne Fromages Chaudron SA (Collombey-Muraz) dans laquelle nous étions déjà partenaire à part égale avec

une société fribourgeoise. Cette acquisition permettra de faire progresser les ventes de nos produits laitiers et carnés en Valais et en Suisse romande.

Le **secteur logistique** garde la confiance de ses clients en garantissant des prix compétitifs et des services performants comme, par exemple, la livraison de produits frais dans toute la Suisse en moins de 24h.

La modernisation de nos installations de production de froid, l'installation d'éclairages à LED et le développement de notre parc de panneaux solaires témoignent de notre volonté de réduire notre impact environnemental.

La Journée du lait, organisée le 21 avril 2018 conjointement avec les producteurs de lait de Genève sur le site de notre centrale laitière de Plan-les-Ouates, a rencontré le même beau succès que les précédentes éditions, avec au moins 3'000 visiteurs.

Fidèlement ancrée dans son terroir, la coopérative des Laiteries Réunies a également participé (directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de nos produits) à de nombreuses manifestations nationales et surtout locales, comme par exemple : la Nuit de la Longeole IGP d'Aire-la-Ville, la Fête de la tomate à Carouge, le salon Agrobiorama à Lausanne, l'opération Caves ouvertes avec les vignerons genevois, le Rallye gourmand à Genève, la Fête des vendanges à Russin, la Désalpe de nos producteurs de lait à St-Cergue, le salon Goût et Terroir à Bulle et aussi les Automnales de Genève.

Enfin, les Laiteries Réunies soutiennent toujours avec confiance et enthousiasme l'excellentissime équipe du Genève Servette Hockey Club !

Source : Laiteries Réunies Société coopérative

3.4 PRODUCTIONS VÉGÉTALES

L'année 2018 est marquée par un printemps connaissant de grosses amplitudes thermiques et de grosses variations au niveau de la pluviométrie. La pluviométrie importante et sur plusieurs jours en mars a perturbé le suivi des cultures d'automne. Au final, le canton de Genève connaît une moisson des céréales d'automne correcte avec des niveaux de rendement proches des moyennes pluriannuelles. Concernant le colza, c'est la culture qui est la plus décevante en 2018 avec une moyenne proche des 20qtx/ha, soit quasiment 50% de moins qu'en 2017. La météo du mois de mars est en grande partie responsable des faibles rendements. Les cultures de printemps ont largement souffert du manque d'eau estivale et des fortes chaleurs. Les rendements sont largement en dessous de ceux de la récolte 2017 avec environs 30% de moins.

3.4.1 CÉRÉALES PANIFIABLES

Depuis la récolte 2001, la mise en valeur des céréales est effectuée par le Cercle des Agriculteurs à travers la plateforme céréalière genevoise.

Année	Quantité en tonnes	Valeur en francs
2013	10'519	5'129'000.-
2014	10'008	4'056'000.-
2015	13'330	5'762'000.-
2016	11'952	5'740'000.-
2017	15'309	8'122'000.-
2018	11'968 (estimation)	7'050'000.- (val. acpte)

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.2 CÉRÉALES FOURRAGÈRES (SANS MAÏS GRAIN)

Durant les dernières années, les surfaces ont évolué comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Triticale	102	107	78.79	99.22	85.11	66.35
Avoine	54	23.5	30.81	34.83	25.63	23.63
Orge	755	754	666.46	686.84	640.71	611.78
Total	911	884.5	776.06	820.89	751.45	701.76

Source : Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

A titre indicatif, les quantités de céréales fourragères (y compris maïs grain) prises en charge par le Cercle des Agriculteurs de Genève ont évolué comme suit :

	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	To	Prix CHF/dt	To	Prix* CHF/dt								
Orge	2'692	33.5	3'371	30.-	2'795	30.50	2'775	31.70	3'366	31.60	2'583	30.40
Avoine	79	25.75	34	29.50	88	23.50	57	23.50	34	24.20	23	23.28
Triticale	336	32.-	340	30.-	310	31.10	288	30.45	363	31.80	238	30.40
Maïs en grain	2'268	36.70	2'388	30.-	680	36.25	541	36.-	1'986	34.70	996	32.30
Blé fourrager	161	34.-	1'513	30.-	125	35.15	466	34.-	112	35.50	400	33.25
Total	5'536		7'643		3'998		4'127		5'861		4'240	

* acompte

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.3 OLÉAGINEUX

Colza

Ci-après, l'évolution des livraisons de colza ces dernières années :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Contingent en tonnes	2'223	2'645	3'260	2'610	2'664	3'212
Quantité livrée en tonnes	2'542	3'661	2'771	2'782*	2'461*	2'073
Valeur, mio CHF	2.22	2.56	2.12	2.17	1.78	1.02
						acompte

* dont 33 % de colza Holl

Soja

Ci-après, l'évolution des livraisons de soja ces dernières années :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nb. de producteurs	42	57	59	72	65	70
Quantité totale en tonnes	383	611	307	474	767	513
Valeur récolte en CHF	257'000	336'000	164'000	255'000	328'000	219'500
						acompte

Tournesol

Ci-après, l'évolution des livraisons de tournesol ces dernières années :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Contingent en tonnes	2'259	1'102	1'760	1'720	3'626	1'683
Nb. de producteurs	144	113	123	115	120	107
Quantité totale en tonnes	634	793	843	1'069	1'389	1'093
Valeur récolte en CHF	628'000	634'000	722'000	802'000	1'122'000	882'000
						acompte

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.4 PROTÉAGINEUX

L'évolution des surfaces de protéagineux (en hectares) s'établit comme suit :

	Féverole	Pois protéagineux	Total
2013	68	348	416
2014	73	344	417
2015	55	353	408
2016	66	320	386
2017	87	279	366
2018	53	274.47	328

Source : Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

Ci-après et à titre indicatif, les quantités prises en charge par le Cercle des Agriculteurs de Genève ces dernières années :

	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix* CHF/dt
Féverole	86	30.55	80	31.25	104	31.25	183	31.25	230	29.30	54	28.03
Pois protéagineux	595	35.50	979	30.-	650	34.10	330	34.10	879	33.40	513	32.78
Total	681		1'059		754		513		1'109		567	

* acompte

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.5. BETTERAVES SUCRIÈRES DANS LE CANTON DE GENÈVE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
						PER	bio
Nombre de planteurs	8	8	9	9	12	13	3
Surface, ha	49	54	50.23	51	85	102	6
Livraisons (T)	3'316	4'658	2'956	2'867	5'932	5'748	366
Rendement moyen, t/ha	67.7	87.0	58.9	56	69.8	56.36	45.73
Quota sucre attribué, kg	530'000	564'417	588'927	588'927	1'062'500	1'206'534	72'000
Livraisons sucre, kg	494'000	763'337	452'512	471'277	968'000	908'931	55'626
Rendement en sucre blanc, kg/ha	10'080	14'257	9'009	9'210	11'390	8'911	6'953
Teneur en sucre, %	16.9	18.4	17.3	18.4	18.3	17.8	17.2
Tare totale, %	10	7	5	7.5	6.5	8.8	9.2

Source : Sucre Suisse SA

3.4.6 VITICULTURE

Une année viticole 2018 chaude et sèche

Le millésime 2018 se distingue par une période végétative plus chaude et sèche que la moyenne des 30 dernières années. Le débourrement a été observé aux alentours du 10 avril et l'été, le plus chaud depuis 2003, a joué les prolongations jusqu'à fin octobre et a permis à la vigne un développement et une maturation idéale. Le bilan des vendanges, qui ont été précoces, est très positif, les rendements sont satisfaisants et les sondages ont atteint des records.

Un printemps aux notes estivales

La saison a débuté le **10 avril** avec une semaine de retard par rapport à la moyenne. En effet, après un hiver caractérisé par des précipitations importantes, les sols gorgés d'eau, peinant à se réchauffer, ont retardé le réveil de la vigne (débourrement). La deuxième quinzaine d'avril et le mois de mai ont été particulièrement secs, avec des températures déjà estivales. La vigne rattrape son léger retard et prend même de l'avance dans son développement. Ces conditions sèches ont par ailleurs diminué la pression des maladies fongiques. Le nombre important d'inflorescences sur les grappes laissait alors présager une récolte abondante.

La floraison sous la pluie avant la canicule

Après ces premiers mois de végétation favorables, conférant à la vigne santé et précocité, le mois de **juin** a montré des précipitations importantes. Ces pluies, accompagnées d'une baisse des températures moyennes journalières, ont ralenti le développement de la vigne et augmenté la pression des maladies fongiques. Cet épisode a coïncidé avec la floraison de la vigne qui s'est déroulée du 5 au 15 juin. A ce stade sensible, la pluie et la fraîcheur ont eu un effet défavorable sur le taux de nouaison des baies.

Les conditions caniculaires de l'été, le plus chaud depuis 2003, ont parfois généré des stress hydriques modérés à forts, localisés à certaines zones et jeunes vignes. Un fait marquant de ce millésime 2018 est sans doute l'orage de grêle du vendredi 20 **juillet** qui a provoqué des dégâts allant de 10 à 90% sur plus de 70 ha dans les communes de la région de l'Allondon. Le stade de la véraison a été atteint au début du mois d'**août**, soit avec plus d'une semaine d'avance sur la norme.

Maladies fongiques et ravageurs

De manière générale, **le mildiou** s'est montré discret. Freiné dans son épidémiologie par ce début de saison chaud et sec, il n'a commencé à se montrer virulent qu'en fin de floraison. Les premières taches d'huile ont été observées après les épisodes pluvieux de début juin. Ces infections ont localement créé quelques mauvaises surprises aux vigneronnes en fonction des intervalles de traitements, de la stratégie de lutte et des conditions microclimatiques. La maladie, alors installée, a provoqué localement parfois

d'importants dégâts sur certaines grappes se trouvant à un stade sensible.

L'oïdium a montré ses premiers symptômes dans le vignoble dans le courant du mois de juillet, dans les parcelles les plus sensibles. Globalement, la maladie s'est généralement montrée discrète durant le reste de l'été.

La pourriture grise a presque été totalement absente du vignoble. Les conditions climatiques chaudes et sèches de fin de saison et les mesures culturales prophylactiques mises en place dans le vignoble ont été très positives. Ainsi, la grande majorité des vigneronnes ont pu éviter un traitement spécifique en fin de saison.

Du côté des organismes réglementés

Le climat caniculaire du mois d'août, avec des pics journaliers à plus de 30°C, a diminué les populations de *Drosophila suzukii* à la veille des vendanges. Les dégâts provoqués par l'insecte ont donc été anecdotiques. La **Flavescence dorée**, maladie de quarantaine, a continué sa propagation au Nord des Alpes. Pour la première fois, cette maladie a été observée à Genève - commune de Céligny - où un foyer de 4 jeunes plants a été découvert dans une pépinière. Les plants malades ont été éliminés et sur instruction du service phytosanitaire fédéral, un périmètre de lutte obligatoire contre la maladie de quarantaine est actuellement en place. Les jardins privés au sein du périmètre ont également été visités pour vérifier qu'ils ne présentent pas de plantes hôtes de la maladie (genre *vitis vinifera*). Une parcelle viticole de la commune devra néanmoins faire l'objet de traitements contre l'insecte vecteur de la maladie. Les deux anciens foyers déclarés sur les cantons du Valais (Fully) et Vaud (Villeneuve) n'ont plus montré de ceps symptomatiques après deux années de lutte. Les périmètres de traitement obligatoire ont donc été levés pour 2019. C'est la démonstration qu'une **détection précoce** et une **lutte stricte** permettent d'agir efficacement contre cette grave maladie. Il appartient aux viticulteurs d'annoncer sans délai au service de l'agronomie tout symptôme suspect. A cet effet, une application Smartphone a d'ailleurs été mise à disposition des professionnels genevois.

Des vendanges précoces et des conditions estivales

Les vendanges se sont déroulées dans d'excellentes conditions. La récolte a généralement débuté dès la première semaine de **septembre**. La qualité de ce millésime est très bonne. Les sondages moyens de tous les cépages sont supérieurs à l'année 2015 qui constituaient déjà un record. Les rendements sont également au rendez-vous, ils sont comparables au millésime 2012. Le volume encavé est de 100'842 hl (tableau ci-dessous). Les vins rouges présentent de fortes concentrations, des tanins charpentés et soyeux, alors que les blancs possèdent de remarquables maturités et des arômes typés. Les cépages pinot noir et gamay, tout comme les cépages tardifs (cabernets, syrah ou encore merlot) montrent de bons potentiels de garde

	2003		2012		2015		2017		2018	
	°Oe	hl	°Oe	hl	°Oe	hl	°Oe	hl	°Oe	hl
Chasselas	77	26'967	71	32'966	82	20'878	75	19'870	79	29'266
Gamay	91	27'946	85	29'827	91	23'039	91	17'509	95	28'471
Pinot noir	93	6'461	91	7'851	96	6'352	94	7'023	99	8'918
Chardonnay	91	3'944	88	5'541	94	5'466	91	3'690	91	6'864
Gamaret	95	2'052	90	7'388	100	5'255	97	4'854	105	5'983
Merlot	102	587	92	2'868	101	2'150	99	2'423	104	2'757
Blancs	81	42'402	77	49'238	87	35'202	82	31'941	85	47'471
Rouges	92	38'790	88	54'4426	94	42'231	94	36'920	98	53'370
Total	86	81'192	83	103'664	91	77'433	88	68'861	92	100'842
Rendement en litres/m²	0.57		0.72		0.55		0.49		0.72	

Tableau comparatif de différents millésimes, toutes catégories confondues (AOC, Vins de pays, Vins de table)

Sources : Alexandre de Montmolin, Directeur du Service agronomie de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature, et Florian Favre, Ingénieur en œnologie

3.4.7 CULTURES MARAÎCHÈRES

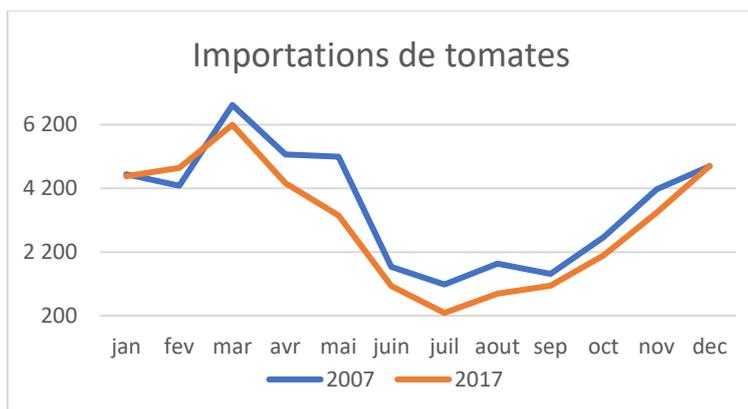
2018, une année très difficile et compliquée !!!

La culture maraîchère genevoise et suisse a connu une de ses pires années avec des prix en net recul pour l'ensemble des produits.

Production sous serres

Les surfaces de serres modernes ont continué d'augmenter à Genève et en Suisse (7 hectares supplémentaires en 2018). Si cette augmentation de structures modernes et efficaces répond à un besoin du consommateur pour des produits locaux et de qualité, nous avons probablement atteint aujourd'hui les limites du marché suisse, en tout cas pour les tomates.

Les serres et modes de culture modernes permettent une production locale de qualité pendant une période étendue, ce qui diminue la dépendance de la Suisse envers les importations de mars à novembre.



Source : UMS

De juin à septembre, la Suisse est autosuffisante à 90% en tomate.

Cette augmentation de l'autosuffisance, pour ne pas l'appeler souveraineté alimentaire, va de pair avec l'augmentation du risque de surplus ponctuels.

La saison 2018 a commencé par un manque important de lumière. Ce déficit d'ensoleillement (-30% par rapport à la normale) s'est fait ressentir jusqu'à début mars et a retardé le développement des cultures. Ce retard a fortement péjoré les ventes du début de saison quand les productions suisses sont en concurrence directe avec les produits d'importation et où l'aspect local permet de compenser une différence de prix.

A ce manque de soleil a fait suite des conditions climatiques exceptionnelles qui ont permis aux plantes de rattraper tout leur retard. Ces conditions favorables ont également profité aux producteurs amateurs sur les balcons ou jardins familiaux. Cette production saisonnière n'est de loin pas négligeable en juillet et août puisque pour certaines tomates elle est estimée à 30% de la production totale suisse et en 2018 nous étions plus près des 40%.

Ce gain de production coïncide avec une diminution de la population, partie en vacances, et a généré des surplus difficiles à valoriser dans la filière alimentaire, ce qui a engendré des polémiques publiques sur le gaspillage alimentaire.

Il ne faut pas oublier qu'une production domestique proche de l'autosuffisance lorsque la population suisse consomme en plein implique inévitablement des risques de surplus en période plus creuse. Les plantes n'étant pas des machines, on ne peut que très difficilement réguler leur productivité. Le rôle de la production est de s'assurer d'une valorisation optimale, dans le circuit alimentaire ou, le cas échéant, dans celui de l'énergie.

Production en pleine terre

La production genevoise de pleine terre souffre de plus en plus de la concurrence d'autres régions de Suisse où les coûts de production sont nettement plus favorables (accès à des surfaces importantes, coûts de main d'œuvre inférieurs).

A l'exception de quelques produits comme les salades, la production de pleine terre genevoise est destinée exclusivement à une commercialisation sur le canton. L'image de proximité, de traçabilité et de qualité mise en avant notamment par le label GRTA garantit à ces produits une présence privilégiée chez les grands distributeurs du canton. Ceci permet à la production genevoise d'avoir un accès privilégié au marché local mais ne l'empêche pas d'être en concurrence avec le reste de la Suisse en matière de prix. Les légumes de pleine terre ont également subi les aléas climatiques d'une saison particulièrement compliquée avec des températures extrêmes et un déficit de précipitation important. Malgré cela, ces légumes ont vu la même érosion de prix que la production sous serres.

A cause de ces conditions de production compliquées et de compétition féroce, les surfaces de pleine terre genevoise dédiées à la culture maraîchère traditionnelle devraient

continuer à diminuer. Une partie de ces surfaces sera dédiée à la production biologique qui continue d'avoir le vent en poupe mais le résultat net sera quand même une réduction de la production de légumes de pleine terre genevois.

Légumes biologiques

Comme évoqué précédemment, le légume bio continue sa progression. 2018 a été marquée par les 20 ans du label bio de Coop. Ce distributeur a mené une campagne de communication intensive pour les produits bio et les a particulièrement mis en avant dans ses rayons avec une gamme élargie. Même si nombre de ces produits provenaient de l'importation, ces campagnes ont largement contribué à l'augmentation des ventes de produits bio suisses en 2018.

A nouveau cette année, le bémol reste au niveau des prix payés à la production qui continuent à s'éroder.

Résultats financiers

Au vu de ce qui précède, il est évident que l'année 2018 a été catastrophique avec un revenu global de la culture maraîchère genevoise en net recul par rapport à 2017 qui avait déjà été une très mauvaise année. Ce recul de revenu est général et n'épargne aucune taille d'exploitation à l'exception des producteurs bio. La baisse générale de chiffre d'affaires est d'autant plus dramatique que 2018 a vu une augmentation importante des surfaces modernes de production.

Les conséquences de cette nouvelle très mauvaise année pour la pérennité de certaines exploitations risquent d'être dramatiques. Il est fondamental que le consommateur se rende compte des implications d'une érosion des prix sur la disponibilité d'un produit local et de qualité. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre ! En 2018, le prix perçu par les producteurs a été en dessous du coût de production pour nombres de légumes. Ceci n'est évidemment pas tenable. La profession va continuer à innover et se réinventer pour améliorer son efficacité, diminuer les coûts de production et répondre au mieux aux attentes du consommateur. Mais ça ne suffira pas sans une prise de conscience générale sur la vraie valeur des choses. C'est pourquoi l'accent doit et va continuer à être mis sur la communication.

Source : Union Maraîchère de Genève

3.4.8 CULTURES FRUITIÈRES

La production de fruits dans le canton de Genève

Le canton de Genève représente 1% de la production de pommes suisses. La pomme est la culture principale de fruits produite en Suisse, dans la région lémanique et aussi dans le canton de Genève.

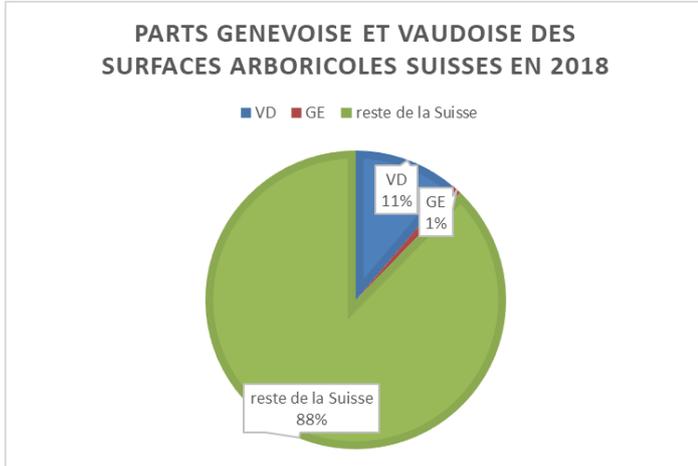


Figure 1 : Part genevoise et vaudoise des surfaces arboricoles suisses (2018) (Source : Obst.ch)

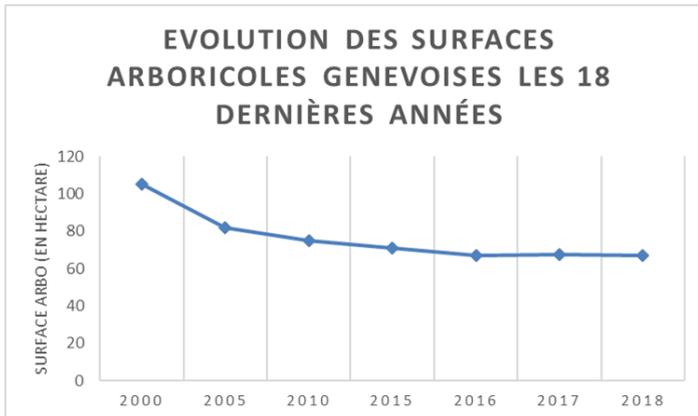


Figure 2 : Evolution des surfaces arboricoles genevoises (en hectare)

En plus de la production de pommes, le canton de Genève produit aussi des poires, des cerises, des pêches et des petits fruits, principalement pour le marché local.

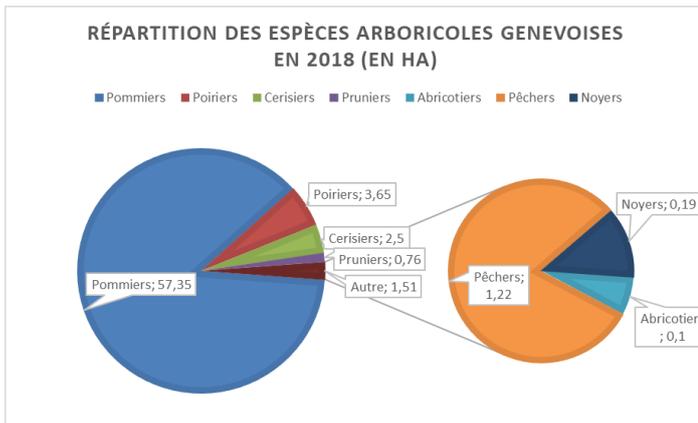


Figure 3 : Répartition des espèces arboricoles genevoises en 2018 (Source : Obst.ch)

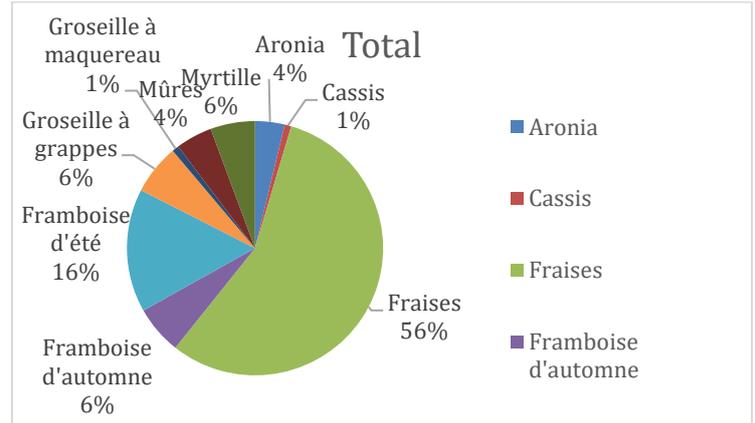


Figure 4 : Répartition des espèces des petits fruits genevoises en 2018 (en ares) (Source : FUS)

Evolution de la production de fruits dans la région lémanique

Comme pour l'ensemble de la Suisse, les surfaces des fruits à pépins ont fortement diminué ces 40 dernières années. On observe une stabilisation depuis maintenant quelques années.

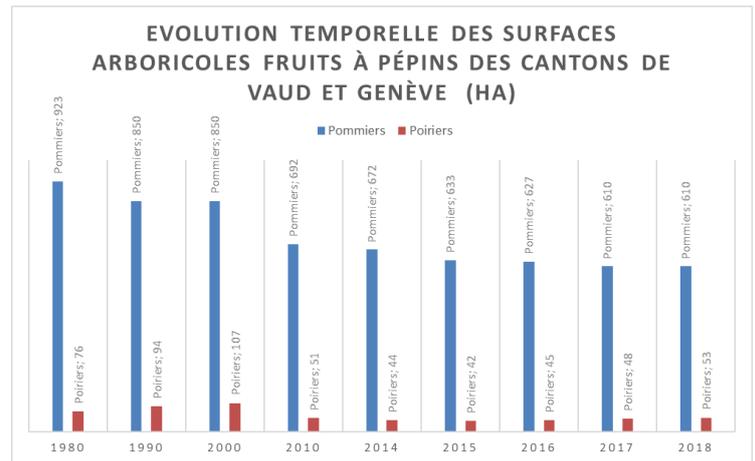


Figure 5 : Evolution temporelle des surfaces arboricoles fruits à pépins des cantons de Vaud et Genève (ha) (Source : Obst.ch)

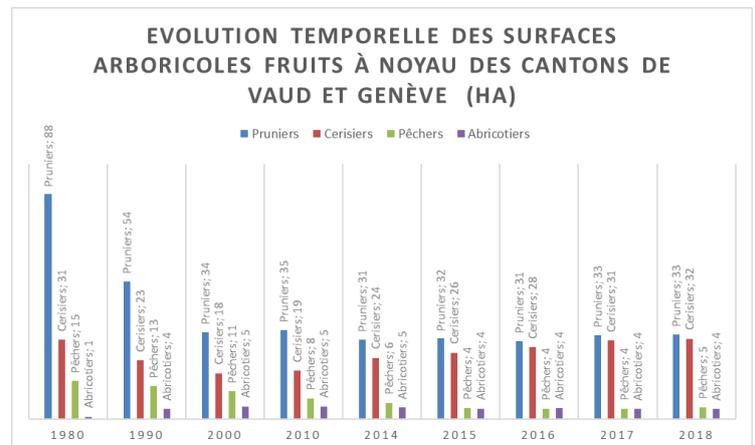


Figure 6 : Evolution temporelle des surfaces arboricoles fruits à noyau des cantons de Vaud et Genève (ha) (Source : Obst.ch)

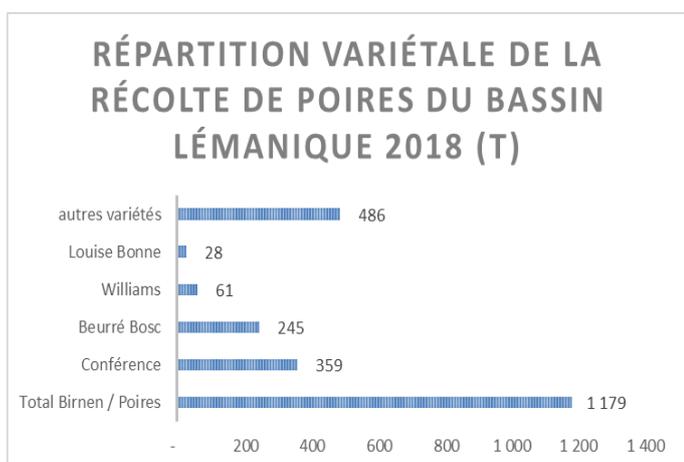
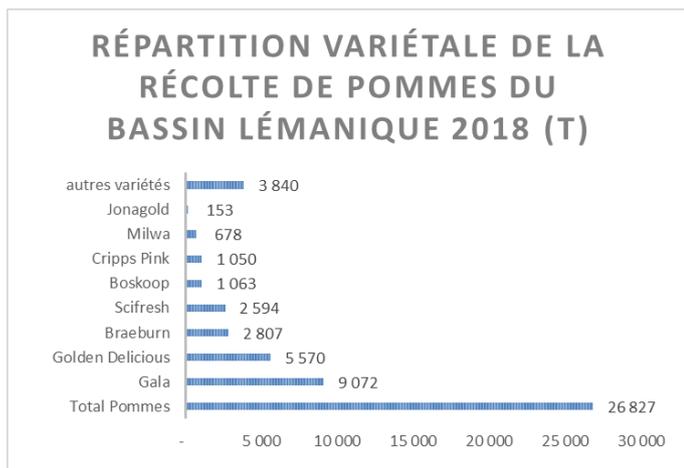


Figure 7 : Répartition variétale du tonnage des pommes et des poires du bassin lémanique (Source : fruits Union Suisse)

Vulgarisation et enseignement arboricole dans le canton de Genève

L'Union fruitière lémanique réalise la vulgarisation pour la production des fruits pour le canton de Genève depuis 2012. Les activités sont, d'une part, la rédaction d'un bulletin d'information technique envoyé aux abonnés plus de 30 fois dans l'année avec une fréquence variant d'un mois à chaque semaine en pleine saison. Afin d'alimenter les recommandations avec des observations solides, les techniciens suivent les maladies et les ravageurs sur plusieurs sites dans la région lémanique, y compris sur le canton de Genève. Depuis 2016, les observations de ravageurs sont disponibles sur l'outil Insectstool d'Agrométéo. Par ailleurs, l'Ufl réalise aussi la vulgarisation pour l'arboriculture biologique depuis 2016. Deuxième pilier de la vulgarisation arboricole, le conseil en groupe se fait dans le canton de Genève, par l'intermédiaire de deux groupes régionaux de chaque côté du Rhône, qui se sont réunis à trois reprises en 2018. Ils représentent la quasi-totalité des arboriculteurs du canton. Lors de ces séances l'actualité technique et phytosanitaire est abordée dans les vergers. D'autres sujets d'actualités comme les modifications de règlements ou la *Drosophila suzukii* sont abordés lors de ses séances.

En parallèle, l'ensemble du programme de vulgarisation réalisé sur le canton de Vaud et organisé par l'Ufl est accessible aux producteurs genevois. Parmi ces activités, on peut noter les groupes de travail cerise et poire, les séances petits fruits et *Suzukii*, ainsi que la séance d'information du mois de février.

Depuis 2016, l'Ufl enseigne les cours d'arboriculture auprès des étudiants bachelor en Agronomie à l'Hepia. Ceci représente trois modules de cours donnés sur les trois derniers semestres du cursus.

Source : Union Fruitière Lémanique

4. AgriGenève en 2018

4.1 LES ACTIVITÉS DU BUREAU

Le bureau est composé du Président, du Vice-Président et du Directeur. En 2018, il s'est réuni à 16 reprises pour s'occuper de la gestion des affaires courantes d'AgriGenève, du budget 2018, de l'examen des comptes 2017, de la préparation des séances de comité et des entretiens annuels avec les collaborateurs. En plus des réunions formelles, les membres du bureau sont régulièrement sollicités pour représenter AgriGenève lors de diverses réunions, manifestations, commissions officielles ou rencontres avec des représentants des milieux associatifs ou politiques.

4.2 LES ACTIVITÉS DU COMITE DIRECTEUR

En 2018, le comité directeur s'est réuni à 9 reprises. Il a notamment traité les thèmes suivants :

- Préavisé les comptes 2017 et le budget 2018 ;
- Statué sur les demandes d'admissions de nouveaux membres ;
- Proposé des membres pour des Commissions officielles ;
- Adopté les tarifs de prestations d'AgriGenève pour 2018 ;
- Adopté l'analyse des risques financiers d'AgriGenève ;
- Préparé l'assemblée générale du 27 mars 2018 ;
- Pris régulièrement connaissance des affaires courantes sur le plan cantonal et fédéral et des dossiers suivis par AgriGenève ;
- Défini une stratégie de soutien pour les candidats à l'élection du Grand Conseil du 15 avril 2018.

Le Comité a notamment pris position ou statué sur les dossiers suivants :

- Une proposition de modification de la LETC (Cassis de Dijon) émanant du Conseil fédéral à laquelle il s'est opposé ;
- Décidé de lancer une pétition contre l'implantation d'une décharge bioactive en zone agricole ;
- Décidé de soutenir les initiatives des Verts et d'Uniterre soumises à votation le 23 septembre 2018 et d'intégrer le comité de soutien ;

- Pris position sur la modification d'un train d'ordonnances de la PA 2018 ;
- Pris position sur une compensation de nature forestière dans le cadre de la réalisation de nouvelles lignes de bus sur la commune de Veyrier ;
- Décidé d'un choix de pictogrammes sur les produits alimentaires proposé par la DGE ;
- Décidé de soutenir le programme de préapprentissage de l'OFPC en faveur de réfugiés ;
- Décidé de s'opposer à l'initiative des jeunes Verts contre le mitage du territoire qui sera soumise au vote le 10 février 2019.

Le comité a auditionné les personnes suivantes en 2018 :

Monsieur Raphaël Roth de la DGT pour une compensation de nature forestière sur la commune de Veyrier, Monsieur François Pasquini de la DGEAU sur l'état des rivières genevoises en matière de micropolluants, Madame Valentina Hemmeler et Monsieur Emmanuel Ansaldo sur le projet MA-Terre.

4.3 LES ACTIVITÉS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

AgriGenève déploie ses actions de défense professionnelle à trois principaux niveaux : le niveau cantonal, le niveau transfrontalier et le niveau national.

Sur le plan national, AgriGenève conduit ses actions et ses prises de position en étroite collaboration avec AGORA et l'Union Suisse des Paysans.

Sur le plan cantonal et transfrontalier, la thématique liée à l'aménagement du territoire demeure la plus importante au regard de la configuration de notre région et de la place occupée par Genève, centre d'un pôle économique fort et dynamique. La zone agricole est ici au centre d'enjeux importants et AgriGenève défend toujours ses positions, soit : limiter l'étalement urbain, construire là où il est déjà possible de le faire et densifier le domaine bâti.

4.3.1 DOSSIERS NATIONAUX

PA 22+

Le 14 novembre, le Conseil fédéral a publié son message et mis en consultation son projet PA22+ qui dessine la future politique agricole qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Les modifications proposées touchent la loi sur l'agriculture, la loi sur le droit foncier rural et la loi sur le bail à ferme. Le premier point positif est que le crédit cadre de 13'915 millions sera conservé. Le second point positif vient du fait que la volonté d'ouverture des marchés, exprimée par le même Conseil fédéral en novembre 2017, a été fortement atténuée. Par contre, ce projet introduit tout un cortège de nouveautés alors que l'agriculture a besoin de stabilité et surtout, il n'apporte aucune simplification administrative. Dans les grandes lignes, il est demandé à l'agriculture de diminuer son empreinte écologique, d'augmenter ses prestations en faveur de la biodiversité ainsi que sa compétitivité sur le plan international. Le tout en misant sur

la numérisation qui est présentée comme un remède miracle. Nous avons jusqu'au 6 mars 2019 pour donner notre avis sur ce projet qui fera ensuite l'objet d'un Message qui sera transmis aux Chambres fédérales pour débat.

Consultation sur une modification de la LETC (Cassis de Dijon)

Lors de débats sur le principe du Cassis de Dijon, en 2007 et 2008, la Confédération évoquait un potentiel d'économie de deux milliards pour les consommateurs suisses. En 2013, le SECO publiait un rapport qui affirmait qu'il n'était pas possible de dégager un effet mesurable du principe du Cassis de Dijon sur les prix, démontrant ainsi l'échec de ce projet. Fort de ce constat, la Confédération a tenté de donner un second souffle au Cassis de Dijon au moyen de diverses simplifications administratives, ce au mépris de la sécurité des consommateurs et en accentuant encore une concurrence déloyale vis-à-vis des produits suisses identiques, élaborés selon des normes plus strictes. AgriGenève s'est opposée en bloc à ce projet.

Consultation sur le train d'ordonnances 2018

Le 29 janvier, le Conseil fédéral a mis en consultation un train de 15 ordonnances modifiées qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019, après leur adoption par le Conseil fédéral en octobre. AgriGenève a transmis sa prise de position à l'OFAG le 3 mai 2018.

Agroscope



Après plusieurs phases de changements effectuées ces dernières années, le Conseil fédéral a, début 2018, clairement exprimé sa volonté de poursuivre la restructuration de la recherche agronomique en Suisse, avec à la clé 20% d'économies à trouver. En outre, toute la recherche serait centralisée sur la seule station de Posieux, fermant ainsi onze sites de recherche dont celui de Changins. Cette volonté, de ce qu'il faut bien appeler un démantèlement, aurait eu de lourdes conséquences pour l'agriculture suisse à l'heure où de grands défis l'attendent, que ce soit en raison du changement climatique ou encore de la diminution des intrants. Or, sans une recherche appliquée forte, ces défis ne pourront pas être relevés. En avril, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a mis un holà au Conseil fédéral en lui demandant de développer une stratégie claire en matière de recherche agronomique, en collaboration avec toutes les parties intéressées et surtout de ne pas poursuivre ses travaux tant qu'un rapport ne lui ait été rendu. Le 30 novembre, le Conseil fédéral a pour finir annoncé qu'il allait créer un campus central de recherche à Posieux et deux centres de recherche régionaux, l'un à Changins, l'autre à Reckenholz, en maintenant des stations décentralisées.

Cette solution, soutenue par l'Union suisse des paysans, permettra, notamment aux cultures spéciales, de pouvoir bénéficier à l'avenir des services appréciés de Changins.

Beaucoup d'initiatives concernant l'agriculture

En 2018, trois initiatives, Souveraineté alimentaire, Aliments équitables et Vaches à cornes, ont été soumises au scrutin populaire. Toutes les trois ont été refusées sur le plan national mais acceptées à Genève avec respectivement 60%, 63,9% et 59.9% de oui. AgriGenève a apporté son soutien aux deux premières mais pas à la dernière. Ces prochains mois, deux autres textes seront soumis au peuple : le premier, *Pour une eau propre et une alimentation saine* et le second, *Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse*. Ces deux initiatives sont extrêmement dangereuses pour notre branche, car pour l'une nous priverait du jour au lendemain des produits phytosanitaires dont nous avons besoin pour préserver nos cultures des maladies et ravageurs et pour l'autre imposerait l'agriculture biologique à toute la branche avec de graves conséquences sur le marché des produits BIO. Si l'on peut légitimement penser que les dépositaires de ces deux textes ne connaissent pas ou mal l'agronomie et les marchés, on ne peut pas balayer d'un revers de main les préoccupations de la population sur cette thématique et nous borner à vivre sur nos acquis. C'est en ce sens que travaillent les agriculteurs genevois, avec les techniciens d'AgriVulg, pour permettre de poursuivre la transition commencée il y a 30 ans, qui vise à réduire l'emploi des intrants. Il faut également relever que c'est l'ensemble de la société qui est concernée par la protection des eaux et non la seule agriculture, en raison des rejets de produits cosmétiques, ménagers ou de médicaments qui finissent tous dans les eaux de surface.

4.3.2 DOSSIERS CANTONAUX

Elections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat




VOUS SOUHAITEZ UNE AGRICULTURE LOCALE, DURABLE ET DE QUALITÉ ?
Les candidats d'AgriGenève s'engagent.

Vous souhaitez une agriculture locale, durable et de qualité ?
L'agriculture est aujourd'hui au centre d'importants enjeux sociétaux.

À chaque heure qui passe, il y a 1'000 bœufs de plus à nourrir sur notre planète. Sans le soja, sans le maïs, sans le blé, sans le soja, en Suisse, nous perdons irrémédiablement 10 à 15% de notre agriculture.

Il est donc irraisonnable de vouloir l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires sur des terres en d'autres terres que celle de l'habitant suisse.

L'agriculture genevoise est garante d'une alimentation diversifiée, de qualité et de proximité en faveur des consommateurs locaux.

La marque Genève Région - Terre Avère propose aux consommateurs genevois plus de 100 produits qui garantissent des valeurs de qualité, d'équité, de fraîcheur, de fraîcheur et de proximité. En soutenant la consommation de produits locaux, nous limitons les risques de contamination et nous nous engageons à l'environnement.

Les agriculteurs genevois envoient quotidiennement à l'exportation d'un million de produits de qualité.

Puis de la moitié de ces produits sont destinés aux activités agricoles. Dans le monde entier tout au long de notre chaîne de distribution de produits locaux, nous nous engageons à garantir la qualité de nos produits.

L'agriculture genevoise favorise la biodiversité.

Sans agriculture, moins de biodiversité !

De 1990, les cultures d'exportation de nos produits sont cultivées par des agriculteurs genevois. À chacune sont impliqués plusieurs milliers de personnes et de terres qui viennent enrichir la biodiversité de notre canton.

En vue des élections au Grand Conseil du 15 avril, AgriGenève a décidé d'apporter son soutien à six candidates et candidats issus des milieux agricoles. Il s'agit de Patricia Bidaux, Jacques Blondin, Claude Bocquet, Simone de Montmollin, Eric Leyvraz et Georges Vuillod. Dans ce contexte, un flyer a été édité, des bandeaux ont été publiés dans la presse locale et une présence sur le marché

de Plainpalais a été organisée. Cette campagne a été couronnée de succès puisque les six candidats soutenus par AgriGenève ont été élus. La députation agricole au Grand Conseil se voit ainsi renforcée. S'agissant du Conseil d'Etat, AgriGenève a organisé deux séances entre les deux tours en présence des candidats de l'Entente et nous regrettons que Luc Barthassat n'ait pas été réélu.

Relations avec le Grand Conseil

AgriGenève rédige, avant chaque session du Grand Conseil, un mémo à l'intention des députés agricoles. Ce mémo commente les points de l'ordre du jour qui concernent l'agriculture. En 2018, dix mémos ont été ainsi rédigés. Suite aux élections, AgriGenève a organisé plusieurs séances avec ses députés pour définir des règles de travail et des thématiques qui devraient faire l'objet de débats au Grand Conseil. AgriGenève est régulièrement auditionnée par des commissions du Grand Conseil, principalement celle de l'environnement et de l'agriculture et celle de l'aménagement, afin de donner son avis sur des textes législatifs. Dans ce contexte, AgriGenève a été auditionnée à cinq reprises en 2018 sur divers textes législatifs. Le 26 juin, AgriGenève a invité tous les députés du Grand Conseil à une séance d'information sur l'agriculture genevoise.

Décharge bioactive



Photo OFEV

Début 2018, des pétitions ont été lancées par les communes concernées par le projet et par AgriGenève pour demander au Canton qu'il étudie des pistes de valorisation des mâchefers en lieu et place de leur mise en décharge. 12'868 signatures ont été ainsi récoltées. Une motion allant dans le même sens a par ailleurs été déposée au Grand Conseil. Entre les deux tours de l'élection au Conseil d'Etat, Luc Barthassat a annoncé que le DETA renonçait au projet dans sa version actuelle. Dès l'automne 2018, le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers a annoncé vouloir reprendre le dossier à zéro et il a réuni à deux reprises les milieux concernés pour entendre leurs doléances et auditionner des spécialistes. De nouvelles séances sont agendées pour 2019. Pour rappel, la décharge bioactive de Châtillon, qui stocke les mâchefers de l'usine des Cheneviers, est saturée et le Canton recherche un site pour son remplacement. Les mâchefers sont des résidus solides de fin de cycle de combustion qui représentent environ 15% du poids initial des déchets. Sur quatorze sites examinés par l'Etat, trois ont été retenus à fin 2017, qui se trouvent sur les communes de Collex-Bossy, Satigny et Versoix. L'emprise totale de l'installation, à ciel ouvert, est d'environ 10 à 15 ha et le volume de stockage est estimé à environ 1 million de m³, soit 400 piscines olympiques. La durée d'exploitation est de l'ordre de 25 ans, suivie d'une période de surveillance d'au moins la même durée.

Référendum contre une modification de zone sur la commune d'Avusy

Le 2 novembre, le Grand Conseil a voté un projet de loi pour une modification de zone sur la commune d'Avusy. Ce projet de loi permet de déclasser 2.5 ha de zone agricole en zone industrielle pour légaliser les activités de recyclage de matériaux minéraux au lieu-dit « Sous Forestal ». Le comité d'AgriGenève a décidé, à l'unanimité, de soutenir un référendum « NON à la zone industrielle d'Athenaz » lancé contre cette modification de zone. En effet, c'est la solution « miracle » proposée par le Conseil d'Etat pour légaliser une activité non légale en zone agricole qui dure depuis de nombreuses années. Le 19 décembre, le référendum a été déposé au Service des votation avec 9'613 signatures. Le peuple sera donc appelé à se prononcer sur ce déclassement au cours de l'année 2019.

Sécheresse

Toute l'Europe et la Suisse ont connu un important épisode de sécheresse en 2018. A ce titre, plusieurs séances avec les éleveurs genevois qui ont souffert d'un manque de fourrage, ont été organisées pour trouver des solutions à court et moyen terme. Parmi celles-ci, la création d'une banque genevoise de fourrage qui permettrait de mettre en relation les éleveurs avec des agriculteurs dont les parcelles de prairies ne sont pas exploitées ou sont cultivées avec des couverts végétaux.

Agriculture 2030

Le travail sur le document Agriculture 2030 s'est poursuivi en 2018 en collaboration avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et les différentes filières agricoles genevoises. Un document, qui contient une première partie sous forme d'un état des lieux descriptif et une seconde partie stratégique avec des propositions de mesures, a été rédigé par AgriGenève. Initialement, ce projet devait être porté conjointement par AgriGenève et le Conseil d'Etat. Cependant, le nouveau Magistrat en charge de l'agriculture, M. Antonio Hodgers, n'a pas souhaité poursuivre la volonté de son prédécesseur. Le document sera donc porté uniquement par AgriGenève.

Barreau routier de Montfleury

Cet aménagement routier consiste à relier la ZIMEYSA, dont l'extension prévoit 10'000 emplois supplémentaires (ZIMEYSAVER), avec une future demi-jonction autoroutière à la hauteur de la route du Canada. L'aménagement routier sera situé sur le plateau de Montfleury et impactera fortement l'activité agricole de cette zone. AgriGenève accompagne un groupe d'agriculteurs dans leurs démarches en vue de la préservation de leurs intérêts.

Lors de la séance publique du 6 novembre 2017 initiée par l'Etat pour présenter son projet de tracé à ciel ouvert, les agriculteurs, les associations d'habitants et AgriGenève ont invité l'assemblée à quitter la salle faute d'avoir plus d'investigations sur une variante enterrée. Cette initiative a obligé l'Etat à revoir son projet en proposant 3 ateliers de concertation avec la population en début d'année 2018. AgriGenève et les agriculteurs impactés par ce projet ont participé activement aux échanges. Lors de la restitution

publique du 25 juin, une variante semi-enterrée est présentée accompagnée de mesures telle que la délocalisation des jardins familiaux de la Petite Garenne sur le site de Crotte-au-Loup actuellement en zone à bâtir. Cette mesure est saluée car elle permettra de toiletter la zone agricole et de restituer une entité agricole plus cohérente.

Enquête technique SPAGE Allondon-Mandement

Le 13 septembre 2018, AgriGenève a présenté ses remarques ainsi que ses réserves lors de l'enquête technique SPAGE Allondon-Mandement. Dans ce cadre, elle relève que la politique agricole émet déjà tout un cadre réglementaire dans l'ordonnance des paiements directs (OPD) pour inciter des pratiques agricoles respectueuses en matière de qualité des eaux. Elle relève aussi la mise en œuvre par les agriculteurs de projets tel que les mesures en lien avec l'article 62a de la LEaux et de leurs retombées positives sur les cours d'eau. AgriGenève souhaite que le document tienne compte des actions déjà entreprises par les agriculteurs pour la qualité des eaux. De plus, elle s'est opposée à trois mesures soumises, au vu de leurs incidences sur les SDA, la SAU et la fonctionnalité agricole du territoire ainsi que de leur non-conformité aux exigences fédérales de l'ARE.

- Renaturation du tronçon amont du Nant de l'Ecra,
- Remise à ciel ouvert du Ruisseau des Ouches,
- Remise à ciel ouvert du Ruisseau de Curtille.

Prise de position dans le cadre des dossiers parus dans la FAO

AgriGenève suit chaque semaine les différents projets soumis en enquête publique, en requête d'autorisation de construire ou approuvés dans la FAO. Dans ce cadre, elle porte une attention particulière aux projets en zone agricole qui portent préjudice au territoire agricole et plus particulièrement aux surfaces de production telles que la SAU ou les SDA.

A ce titre, elle a :

- Accompagné l'exploitant agricole dans l'élaboration d'un argumentaire pour faire opposition au projet de loi 12293 pour une modification de zone sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex, au lieu-dit : « Pré-du-Stand ». La procédure d'opposition a été ouverte le 13 avril 2018. AgriGenève ne dispose pas des statuts requis pour être le porteur de cette opposition. Avec l'exploitant elle a néanmoins été auditionnée par le Grand Conseil le 27 juin à l'égard de ce projet de loi.
- Fait opposition le 15 janvier 2018 au projet de plan de site plan n° 29993-505 de la commune de Bardonnex à Compesières, en demandant que les besoins des exploitations agricoles concernées soient intégrés dans le projet, en soulignant la lacune d'avoir omis de prendre en compte la ZAS présente dans le périmètre de projet et en mentionnant le manque de cohérence du projet avec le plan directeur cantonal 2030 et le plan directeur communal qui valident les réflexions réalisées en 2004 pour l'implantation d'une ZAS sur le secteur.

Demandes diverses

AgriGenève a réalisé plusieurs courriers en lien avec l'aménagement du territoire pour défendre les exploitants requérant un appui de la chambre. Dans ce cadre, des courriers ont été rédigés, notamment pour modérer les exigences de cadastration à l'égard d'objets agricoles amovibles, et pour soulever une opposition de patrimoine suisse à l'égard d'une infrastructure agricole. AgriGenève est à disposition de ses membres pour les aiguiller et les conseiller vis-à-vis notamment des questions en lien avec l'aménagement du territoire.

4.3.3 DOSSIERS RÉGIONAUX

ULCA

En 2018, AgriGenève a pris la présidence de l'ULCA pour deux ans. Pour rappel, l'ULCA est une émanation du Conseil du Léman qui réunit les Chambres d'agriculture de l'Ain, de la Haute-Savoie, des cantons de Vaud, du Valais et de Genève. Dans ce cadre, des thématiques communes sont débattues et des projets conjoints sont développés. En 2018 une étude sur l'agriculture urbaine de l'arc lémanique a été réalisée. Cette étude s'intéresse à l'agriculture portée par des agriculteurs qui produisent des denrées alimentaires au sein du milieu urbain à des fins commerciales et professionnelles. Des fiches conseils tant adressées aux élus qu'aux agriculteurs ont été réalisées pour documenter cette agriculture qui fait de plus en plus parler d'elle. L'étude et les fiches conseils sont disponibles sur le site internet d'AgriGenève. Durant l'année écoulée, AgriGenève a participé à 3 séances techniques pour la réalisation de l'étude, 3 séances institutionnelles ULCA et 2 séances avec le Conseil du Léman.

Groupe agricole du Grand Genève

Le groupe agricole du Grand Genève, formé de représentants de l'agriculture de l'Ain, de la Haute-Savoie, du canton de Vaud et de Genève, encadre une étude sur la communication de l'agriculture au sein de la région. Dans ce cadre, AgriGenève a fait part au mandataire de toutes ses activités communication afin d'illustrer les prestations déjà réalisées dans ce domaine sur le canton.

Forum d'agglomération

Le forum d'agglomération compte 75 membres représentants de la société civile ; il est structuré en trois collèges représentant les volets du développement durable, soit un collège économie, un collège social et culturel et un collège environnement. C'est dans ce dernier collège qu'AgriGenève est représentée. Dans cette tâche, AgriGenève s'est renseignée sur le protocole d'actions transfrontalier du Pacte pour l'air du Grand Genève afin d'évaluer ses incidences sur l'agriculture genevoise. L'intention de ce programme en matière d'agriculture porte sur l'harmonisation des pratiques françaises et suisses en matière de brûlage et d'utilisation des machines. Vu que les exigences suisses en matière de pollution de l'air sont plus restrictives qu'en France, il est attendu que ce programme

n'apportera pas de restrictions supplémentaires pour les agriculteurs genevois.

4.3.4 MAIN-D'ŒUVRE

Séance d'information main-d'œuvre 2018

Le 25 janvier, AgriGenève a organisé une séance d'information à l'intention de ses membres employeurs. Une quarantaine de participants ont eu l'occasion de prendre connaissance des modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier en matière d'assurances et de main-d'œuvre.

Obligation d'annoncer

La mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse adoptée par le peuple le 9 février 2014 s'est traduite par l'adoption d'une loi d'application, dite « *Préférence indigène allégée* » votée par les Chambres en décembre 2016 et qui permet de préserver les accords passés entre la Suisse et l'UE. Le 8 décembre 2017, le Conseil fédéral a promulgué les ordonnances d'application de la législation afférente à la mise en œuvre de ce nouvel article constitutionnel relatif à la gestion de l'immigration (art. 121a Cst.). La législation prévoit notamment l'obligation d'annoncer les postes vacants dans les catégories professionnelles affichant un taux de chômage, au niveau national, égal ou supérieur à un certain seuil. Pour 2018, ce seuil plancher a été fixé à 8% et il passera à 5% dès le 1^{er} janvier 2020. Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018, l'obligation d'annoncer a montré un grand nombre de lacunes, notamment en matière de terminologie des métiers. Par ailleurs, les méthodes statistiques permettant de définir le seuil d'obligation sont opaques. Ainsi, le SECO a établi que le chômage dans l'agriculture dépassait le seuil de 8%, sans toutefois qu'il ne puisse nous démontrer de façon claire les sources lui permettant d'arriver à cette conclusion. A la demande insistante de la profession, des séances ont réuni en 2018 le SECO et les milieux agricoles pour, dans un premier temps, adapter la terminologie des métiers avec celle effectivement employée par la branche. En juin 2018, AgriGenève a fait parvenir aux employeurs membres une circulaire expliquant la marche à suivre dans ce domaine.

Nos prestations

Durant l'année écoulée, AgriGenève a fourni à ses membres un soutien administratif et un appui pour les dépôts de demandes de permis de travail et d'autorisations de séjour ainsi qu'un service d'édition de fiches salaires pour employés agricoles.

Collaboration avec la NODE

Au 1^{er} janvier 2018, une quarantaine de membres d'AgriGenève sont affiliés à la NODE AVS.

4.3.5 CONSEILS JURIDIQUES

Les consultations juridiques gratuites pour nos membres ont lieu un lundi sur deux, dans les locaux d'AgriGenève, sur rendez-vous téléphonique pris au secrétariat. Leur durée est d'un quart d'heure.

Durant l'année 2018, Me Marie-Flore DESSIMOZ a donné une quarantaine de consultations dans nos locaux et à son bureau, ainsi que par email et par téléphone. Le droit du travail et du bail à ferme agricole, l'application de la LAT et de la LDFR, le droit successoral, ainsi que les indemnités dues en cas de travaux et de sinistres ont constitué l'essentiel de ces consultations.

Me Marie-Flore DESSIMOZ a également conseillé AgriGenève dans le cadre de ses activités pour les membres.

4.3.6 BRUNCH DU 1^{ER} AOÛT

Cette traditionnelle manifestation avait lieu cette année pour la 26^{ème} fois consécutive. Cinq brunchs du 1^{er} août ont été organisés dans des exploitations du canton. Accueillant de 200 à 300 personnes, ils ont permis à 1'250 bruncheurs de découvrir une ferme et de déguster des produits du terroir.

D'autre part, pour que cette manifestation puisse se réaliser, une coordination nationale et régionale est nécessaire. C'est ainsi qu'AgriGenève a joué son rôle de relais tant au niveau des inscriptions des fermes participantes que sur le plan de la promotion. AgriGenève s'est chargée d'aiguiller les nombreux appels téléphoniques des personnes souhaitant s'inscrire pour passer du temps à la ferme en ce jour de fête nationale.



4.4 ASSOCIATIONS ADMINISTRÉES

4.4.1 AGRI-PIGE

En 2018, l'Association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée comptait 240 membres agriculteurs, maraîchers et/ou viticulteurs. De plus, AGRI-PIGE a été mandatée pour contrôler 53 exploitants de zone franche pour les PER végétales.

L'Association continue à être engagée dans une démarche qualité qui définit son mode de fonctionnement en garantissant le respect des notions d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité. Ses domaines d'activités liés à l'accréditation ISO 17020 sont les contrôles de droit public fédéraux et cantonaux (principalement ceux figurant dans l'ordonnance sur la coordination des contrôles OCCEA), ainsi que certains contrôles labels pour lesquels elle a reçu un mandat.

Le bureau et le comité d'AGRI-PIGE se sont réunis à 11 reprises pour aborder notamment les thèmes suivants :

- Décision sur les demandes d'adhésion ;
- Etat et suivi des comptes (bilan et budget, débiteurs) ;
- Perspectives et organisation des contrôles ;
- Eventuel élargissement du domaine de compétence au BIO et bétail ;
- Bilan des contrôles PER, données de structures et SPB, efficience des ressources, PLVH et paysage 2018.

La FOCAA (Fédération d'organisations de contrôles agricoles et alimentaires) constituée, entre autres, d'AGRI-PIGE, a examiné principalement les thématiques suivantes :

- Accréditation de chaque organisation de contrôle cantonale ;
- Adaptation du système qualité ;
- Actualisation des check-lists et des aides pour les contrôleurs ;
- Planification et gestion des formations contrôleurs ;
- Comptes et budget.

Au sein de la PIOCH (Groupement pour la Production Intégrée dans l'Ouest de la Suisse), les sujets ci-dessous ont été traités :

- Elaboration du feuillet des règles techniques et des fiches PER ;
- Information de l'OFAG ;
- Diverses consultations.

Contrôles 2017-2018

Afin de limiter les dérangements sur les exploitations et de minimiser les frais, AGRI-PIGE s'efforce de coordonner au mieux les différents mandats (publics et privés) qui lui ont été confiés.

	Nombre d'exploitations	Contrôles sur le terrain	Contrôleurs actifs
PER agricole	262	72	19
PER maraîcher	40	11	5
PER viticole	134	48	10
PER couverture du sol	258	65	8
Efficience des ressources	129	57	19
Paysage	171	43	4
PLVH	47	19	19
SwissGAP	30	24	4

4.4.2 IVVG



En 2018, le comité de l'IVVG est composé des personnes suivantes :

Nom, prénom	Représentation
Cramer Robert	Président
Barthassat Florian	Encavage Genève
Barthassat Olivier	Encavage hors canton
Bosseau Bernard	AGVEI
Crétegnny Willy	AGVEI
Hutin Emilienne	AGVEI
Leupin Jérôme	Encavage Genève
Maigre Dominique	AVIGE
Meyer-Dos Santos Esther	AVVGE
Mistral Frédéric	AGVEI
Rochaix Fabian	AVVGE
Vulliez Bernard	Encavage Genève
Wegmüller Patrick	AVCG

Les représentants de l'IVVG dans les différentes organisations professionnelles sont les suivants :

Organisation	Titulaire	Suppléant(e)
FSV	Dominique Maigre	Emilienne Hutin
IVVS	Willy Crétegnny	Dominique Maigre, Bernard Vulliez
OPAGE	Bernard Bosseau	-
VITISWISS	Thierry Anet	-

Durant l'exercice écoulé, le comité de l'IVVG s'est réuni à 4 reprises et a traité ou été informé des dossiers suivants :

- **Comptes 2017, budget 2018 et préparation de l'assemblée générale** : le comité a pris connaissance et préavisé sur les comptes et le budget et a préparé l'ordre du jour de l'assemblée générale du 25 avril 2018.
- **Contrat LIAF** : le comité a entériné les objectifs du contrat LIAF qui lie l'IVVG et le Canton pour la période 2018-2021.
- **Modification de l'ordonnance sur le vin (OVIN)** : dans le cadre de la modification d'un train d'ordonnances lancé par le Conseil fédéral, l'IVVG a été appelée à prendre position sur une nouvelle révision de l'OVIN, intervenant après celle de 2017. Constatant que la plupart des demandes, souvent unanimes, de la profession n'ont pas été prises en compte par l'OFAG en 2017, l'IVVG les a réitérées à l'occasion de cette seconde consultation.
- **Financement de l'Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)** : suite à des modifications de structure de l'OSMV, le comité a été sollicité pour apporter une aide financière conséquente à cette structure. A ce stade, l'IVVG soutiendra l'OSMV en 2018, mais elle n'a pas encore donné de garanties pour une contribution dès 2019.
- **Gel** : le comité a régulièrement été informé de l'avancement des différentes indemnités prévues, que ce soit par FondsSuisse ou par la mise en application de l'article 27 de la loi genevoise sur la promotion de l'agriculture.
- **Autorisations de planter de nouvelles vignes** : l'IVVG est régulièrement sollicitée pour préavisé sur des demandes d'autorisations de planter de nouvelles vignes. A ce titre, elle a pris position sur trois demandes et transmis à l'OCAN ses préavis. La doctrine de l'IVVG, comme elle l'a appliquée depuis sa création, est de ne pas accroître la surface du vignoble genevois et de ne préavisé favorablement que lorsqu'il s'agit de compensation pour des surfaces viticoles perdues.
- **Sièges dans des commissions extraparlimentaires** : en raison de la nouvelle législature, toutes les commissions officielles ont dû être renouvelées. Le comité a ainsi fait des propositions de candidats à l'attention du Conseil d'Etat. A ce titre, l'IVVG occupe 14 sièges dans différentes commissions.
- **Nouveau système AOP-IGP** : le comité a poursuivi ses réflexions sur une éventuelle introduction du système AOP-IGP souhaité par l'OFAG. A ce titre, il a reçu en février une délégation de cet Office à qui il a posé un certain nombre de questions qui ont fait l'objet de réponses écrites reçues en juin. A noter qu'un membre du comité de l'IVVG siège au sein du groupe de travail de l'IVVS chargé d'étudier ce dossier. D'une manière générale, la profession est opposée à l'introduction de ce nouveau système qui fait partie du projet PA22+ de la Confédération. Le magistrat en charge du DT, ainsi que

plusieurs de ses collègues romands, l'ont fait savoir en faisant parvenir un courrier en août au Conseiller fédéral Schneider-Ammann montrant une large opposition. Un courrier similaire, co-signé par les Présidents des interprofessions suisses, à l'exception de celle du Valais, lui a également été envoyé en juillet.

- **Situation du marché** : le comité a pris régulièrement connaissance de la situation des marchés.
- Le comité a régulièrement pris connaissance de l'avancement des dossiers traités par **les organisations faitières** via ses représentants.
- **Droits de production et prix de la vendange 2018** : le comité a décidé de reconduire les droits de production 2017. S'agissant des prix indicatifs pour le millésime 2018, ceux de 2017 sont reconduits et ils s'établissent comme suit :

Chasselas AOC et RxS	2.40 à 2.50 / kg
Gamay AOC	2.50 à 2.60 /kg
Vins de pays blancs	1.80 / kg
Vins de pays rouges	2.20 / kg
Autres cépages dont Gamaret	Pas de prix indicatif

Fonds viticole 2018

L'assemblée générale a décidé, le 25 avril, de maintenir les contributions de 2017, soit :

- Taxe au volume de CHF 2.25/hl
- Taxe à la surface CHF 235.-/ha

4.4.3 AOVG

Suite aux décisions prises en mars 2010 sur la réorganisation des structures viticoles genevoises, l'AOVG a été mise « en dormance ». Lors de l'assemblée générale du 13 avril 2016, de nouveaux statuts ont été adoptés. La principale modification porte sur le fait que l'AOVG n'a plus besoin d'organiser une assemblée générale chaque année. Elle nomme un comité, qui a pour mission la gestion de la fortune de l'Association. Les membres ont toutefois toujours la possibilité de demander la convocation d'une assemblée générale.

4.4.4 AVIGE

En 2018, l'AVIGE s'est réunie en assemblée générale le 18 juin. Elle a adopté ses comptes 2017 et son budget 2018 et pris connaissance des principaux dossiers en cours.

4.4.5 AGPU

En 2018, l'Association Genevoise des Producteurs Usagers du marché de gros s'est réunie une fois pour son Assemblée

Générale le 16 mai afin de gérer les problématiques liées au fonctionnement de l'association et de la halle d'exploitation.

4.4.6 POLE NATURE ET ENVIRONNEMENT

AgriGenève est membre et préside l'association paritaire du Pôle nature et environnement pour la formation professionnelle. Cette association, qui développe son champ d'activité aux professions de l'horticulture-paysagisme, de la floriculture, de l'agriculture, de la viticulture et des soins aux animaux, a pour buts principaux :

- D'assurer la coordination pour la surveillance et la qualité de l'apprentissage pour son pôle ainsi que la mise en œuvre des moyens de ladite surveillance ;
- D'engager et gérer les commissaires professionnels
- D'encourager la formation professionnelle et le perfectionnement professionnel dans les différents secteurs du pôle nature et environnement ;
- De promouvoir le dialogue entre les différents acteurs de la formation.

L'Association travaille en étroite collaboration avec l'autorité cantonale compétente en matière de formation professionnelle, l'Association Paritaire pour la formation professionnelle UAPG-CGAS (APFP), avec les écoles professionnelles concernées, les associations professionnelles, les instituts de formation et autres affiliations actives dans la formation du Pôle Nature et Environnement. Outre une participation aux diverses séances organisées dans le cadre du Pôle nature et environnement, AgriGenève se charge de l'administration de l'association, de la tenue de sa comptabilité et du versement des salaires des deux commissaires d'apprentissage.

4.4.7 COMMUNAUTÉ INTERPROFESSIONNELLE DE LA LONGEOLÉ (CIL)



AgriGenève est membre de la CIL au titre de représentante des producteurs et en assure le secrétariat administratif et financier. Le secrétariat a également pour mission de gérer la facturation, le contrôle des « clips » IGP et d'organiser le travail de la commission de dégustation. La Commission de dégustation s'est réunie 2 fois en 2018 pour procéder aux tests organoleptiques sur des échantillons de produits prélevés dans le commerce. Ces tests sont rendus obligatoires par le manuel de contrôle de l'IGP Longeole. La Commission est composée des personnes suivantes : M. Christian Guyot, Président, Mmes Elodie Marafico et Barbara Pfenniger, MM. Claude Corvi, André Vidonne, Jérôme Estébe, Alain Jenny, Claude Paul, Philippe Lebrun et François Erard.

La CIL s'est réunie en assemblée générale le 15 mai. Le Président et le secrétaire ont participé à un audit de l'OIC. Sur le plan de la promotion de la Longeole IGP, la CIL a participé à l'organisation de la Nuit de la Longeole d'Aire-la-Ville qui s'est tenue, pour sa 10^{ème} édition, le 3 février, avec le soutien de l'OPAGE. La Longeole IGP a en outre été présentée lors de divers événements et foires



4.4.8 L'ÉCOLE À LA FERME



Depuis plusieurs d'années, les prestataires genevois de L'école à la ferme proposent à des élèves du primaire et du secondaire de venir découvrir le métier d'agriculteur lors d'une visite pédagogique sur une ferme.

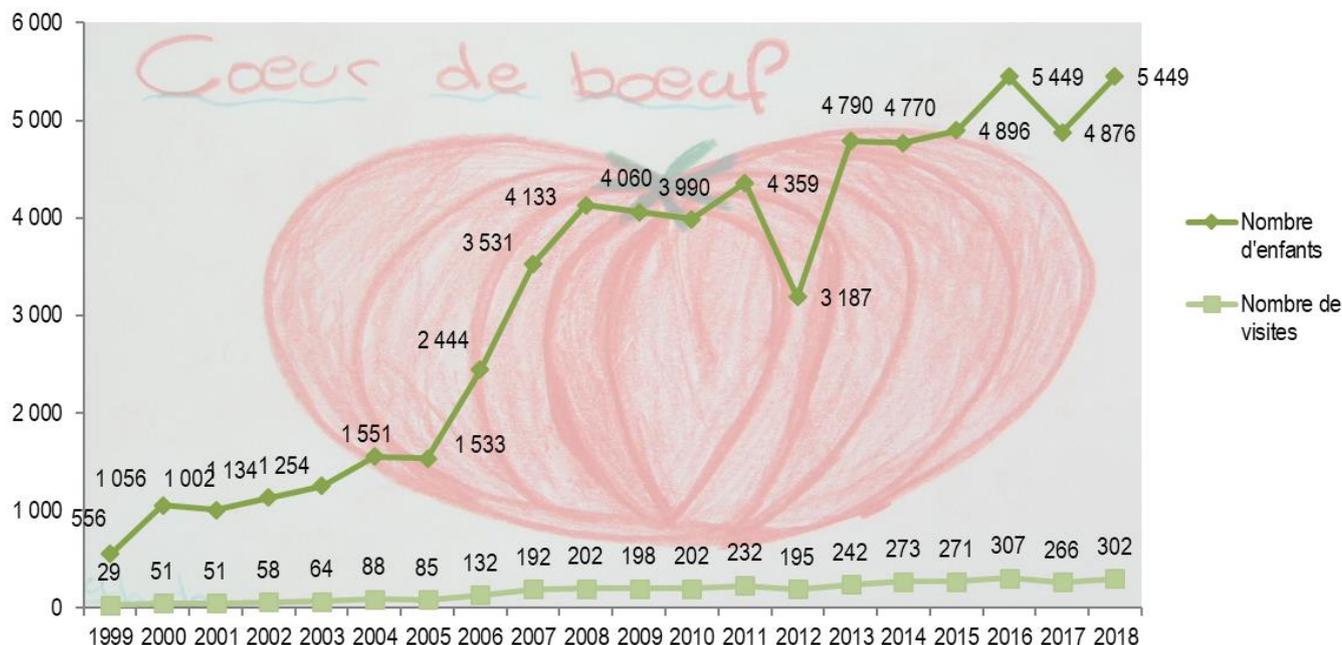
Cette année, 5'449 élèves ont bénéficié des activités de L'école à la ferme dans les 10 fermes du canton. Ces fermes offrent une palette de thèmes allant de l'agriculture, des cultures légumières à l'élevage, en passant par la viticulture et l'arboriculture fruitière. Cette riche diversité des activités de L'école à la ferme est primordiale à la sensibilisation des enfants à l'origine de leur alimentation et sur le travail nécessaire pour la produire.

Par ailleurs, les prestataires genevois ont participé aux Automnales en collaboration avec Palexpo. Lors de cette manifestation, 30 classes, soit 557 enfants, ont été reçues sur le stand Ecole à la ferme Genève pour effectuer des ateliers en relation avec l'alimentation et l'agriculture.



Photos de Mathieu Grandjean

Evolution des visites l'Ecole à la Ferme pour le canton de Genève



En 2018, les activités de L'école à la ferme sur le canton de Genève ont nécessité des soutiens financiers importants. Les charges ont été couvertes grâce aux participations non négligeables de l'OPAGE, du DIP, des SIG, et de l'Union des paysannes et femmes rurales genevoises. Les communes jouent également un rôle important en finançant le projet proportionnellement au nombre d'élèves participants. Le service médico-pédagogique, certaines écoles privées et certains centres de loisirs ont aussi apporté leur contribution. La participation aux Automnales a été soutenue financièrement par le « Schule auf dem Bauernhof » (SchuB) et Palexpo.

Les prestataires genevois se sont réunis au long de l'année, pour échanger leur expérience, se coordonner, rechercher des financements et de nouveaux prestataires. L'association École à la Ferme Genève a d'autre part collaboré avec l'Association romande de l'École à la Ferme s'occupant notamment de la formation annuelle des prestataires et des relations avec l'organisation nationale « Schule auf dem Bauernhof ».

4.4.9 GROUPEMENT TECHNIQUE HORTICOLE (GTH)

Durant l'exercice 2018, AgriGenève s'est chargée de l'administration et de la comptabilité du Groupement technique horticole. Cette association, qui compte une soixantaine de membres, regroupe les personnes actives dans le secteur de l'horticulture du canton de Genève et est soutenue financièrement par le Canton pour ses activités de vulgarisation.

4.4.10 ASSOCIATION POUR LE PILOTAGE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL GENEVOIS

L'association a pour but d'assurer la mise en œuvre et le suivi du projet de développement régional genevois (PDR). Monsieur Olivier Mark, qui agit sur mandat au titre de pilote scientifique, assure le fonctionnement de l'association, le travail de coordination entre les différents porteurs de projet et les administrations concernées. Pour rappel, les membres fondateurs de l'association sont AgriGenève, le CAG, les LRG et l'UMG. La Fondation des zones agricoles spéciales en est également membre. AgriGenève a pour mission de présider l'association et de s'occuper de sa gestion administrative. Les derniers projets du PDR 1 seront bouclés d'ici juin 2019 et l'Association devrait être dissoute à cette échéance. En 2018, l'Association a organisé une conférence de presse dans le cadre de l'inauguration des nouvelles installations de la famille Jaquenoud à Lully.

4.4.11 AGRiACCUEIL

AgriAccueil est l'association qui regroupe les agricultrices et les agriculteurs intéressés par le tourisme rural sous toutes ses formes. Elle est présidée par Mme Laurence Duez de Russin.

La nouvelle loi sur la restauration, les débits de boisson, l'hôtellerie et les divertissements (LRDBHD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Les établissements et personnes concernés par son champ d'application ayant jusqu'au 31 décembre 2016 pour se conformer à ses nouvelles exigences, AgriGenève, en collaboration avec AgriAccueil, a organisé plusieurs réunions avec le Directeur du Service du commerce ainsi qu'avec le Conseiller d'Etat Pierre Maudet pour tenter de répondre à certaines interrogations

concernant la situation des chambres d'hôtes et notamment celle liée à la reconnaissance du brevet de paysanne pour certains modules de la patente.

En début d'année 2018, le service du Commerce a reconnu que les titulaires du Brevet fédéral de paysanne seraient dispensées de l'ensemble des épreuves à l'examen du diplôme de cafetier restaurateur, hormis l'épreuve portant sur la loi cantonale (LRDBHD) comme cela est actuellement le cas pour les titulaires d'un diplôme d'une école hôtelière suisse. Actuellement, 5 paysannes titulaires du Brevet fédéral de paysanne ont réussi le diplôme de cafetier restaurateur.

Cette loi nous met au même titre qu'un hôtel ayant 50 chambres avec un émolument annuel disproportionné à l'activité des chambres d'hôtes. En se basant sur la loi du canton de Vaud, nous avons réussi à changer l'émolument annuel et l'inscrire dans le règlement de la loi (RRDBHD). Son application est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Par contre, nous allons continuer notre travail pour la reconnaissance des chambres d'hôtes car sur les 5 chambres d'hôtes, 3 établissements devront arrêter leur activité, faute de patente.

Source : Laurence Duez

4.4.12 ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET PAYSAGE GENÈVE (ADPPG)

L'association pour le développement du projet paysage Genève, composée d'agriculteurs genevois, a comme but de porter le projet paysage en lien avec les nouvelles contributions à la qualité du paysage. Un comité formé initialement de dix agriculteurs, un représentant de l'association des communes genevoises et d'AgriGenève a été nommé et suit la mise en œuvre des mesures paysagères retenues. En 2018, le comité a choisi de ne pas ajouter de nouvelles mesures au projet et AgriGenève a augmenté la diffusion d'informations sur le sujet, notamment concernant les inscriptions aux diverses mesures.

4.4.13 PLATEFORME GRTA

En 2018, AgriGenève a assuré la gestion administrative et la comptabilité de l'association qui gère la plateforme GRTA.

4.4.14 BIO GENÈVE

Depuis avril 2016, AgriGenève s'occupe de la gestion du secrétariat de Bio Genève. Dans ce cadre, plusieurs tâches administratives ont été réalisées (réunions de comité, rédaction du rapport d'activité, suivi de différents projets etc.) mais aussi une participation à divers événements en lien avec Bio Genève. La participation aux réunions des Présidents et aux assemblées des délégués de Bio Suisse, la participation aux réunions bio romandes et l'organisation d'événements (sortie à Bio-Agri 2018) font partie des différentes activités réalisées par AgriGenève dans le cadre de ce mandat. De plus, un nouveau site internet a été créé et permet ainsi une visibilité accrue de l'association auprès du public. Bio Genève comptait 45 membres à fin 2018.

4.4.15 AUTRES ASSOCIATIONS ADMINISTRÉES

ASSOCIATION RÉSEAU AGRO-ENVIRONNEMENTAL DE MANDEMENT-AVRIL

Le but de cette association est de fédérer les exploitants agricoles pour la préparation, l'organisation et la réalisation de projets agro-écologiques et/ou agro-paysagers, en rapport avec les dispositions légales fédérales et cantonales en la matière.

En 2018, AgriGenève a assuré la gestion administrative et la comptabilité de cette association.

ASSOCIATION RÉSEAU AGRO-ENVIRONNEMENTAL DE GENÈVE SUD

Le but de cette association est de fédérer les exploitants agricoles pour la préparation, l'organisation et la réalisation de projets agro-écologiques et/ou agro-paysagers, en rapport avec les dispositions légales fédérales et cantonales en la matière.

En 2018, AgriGenève a assuré l'animation de cette association.

4.4.16 COMMISSION DE DÉGUSTATION DES AOC

Le secrétariat de la commission de dégustation des AOC est confié à AgriGenève par l'IVVG. Il a convoqué ses membres pour 2 séances de dégustation les 6 juin et 28 novembre et 106 vins ont ainsi été dégustés.

Les vigneron ont été informés du résultat de la dégustation pour ce qui concerne leur production.

Le secrétariat a transmis son rapport d'activité à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature.

5. AgriMandats Sàrl en 2018

5.1 MAIN-D'ŒUVRE

En 2018, notre collaboration dans le secteur des assurances s'est poursuivie avec la Société d'assurance dommage (SAD) pour l'assurance accident (LAA) et avec la Fondation rurale de prévoyance (FRP) pour le 2^{ème} pilier (LPP). L'assurance obligatoire des soins (AOS) est réglée par un contrat passé avec la caisse-maladie Avenir et l'assurance indemnité journalière (IJ) demeure chez Philos. Une dizaine d'employeurs horticolas sont aussi affiliés à la CSS pour l'assurance indemnité journalière ainsi que pour l'assurance accident.

Assurance accident

En 2018, 183 membres d'AgriGenève sont au bénéfice d'un contrat d'assurance accident en faveur de leur personnel.

Assurance obligatoire des soins

En 2018, les membres d'AgriGenève intéressés sont affiliés au contrat d'assurance obligatoire des soins en faveur de leur personnel auprès du Groupe Mutuel.

FRP

Quelque 180 employeurs ont fait appel à ce service de 2^{ème} pilier pour leurs employés.

Chèque emploi

Le service Chèque emploi se charge des démarches administratives liées à l'embauche d'employés de moins de trois mois, offre une couverture d'assurance et édite des fiches de salaire. Ce service a été sollicité, en 2018, par 26 employeurs qui s'y sont inscrits pour 140 employés. Nous relevons avec satisfaction que ce service est de plus en plus demandé et apprécié des employeurs.

Autorisations de travail

En 2018, le service main-d'œuvre a été mandaté pour traiter 14 permis L, B et G ainsi que 38 autorisations de séjour de courte durée (moins de 90 jours par an).

Fiches salaires

En 2018, l'établissement des fiches de salaire pour le personnel agricole, par AgriGenève, a été sollicité par 76 employeurs pour environ 228 employés.

AgriTOP

Les membres employeurs d'AgriGenève sont automatiquement affiliés à la solution de branche AgriTOP. En contrepartie, un certain nombre de cours doivent être suivis. Une cotisation de CHF 80.00 par année est prélevée pour la couverture des frais administratifs d'AgriTOP. Pour rappel, la solution de branche AgriTOP permet de remplir les exigences de la directive CFST N° 6508 qui date de 1996.

5.2 COMPTABILITÉ ET GESTION

Activités de comptabilité et fiscalité

Comme chaque année, les activités principales de ce secteur consistent principalement à la saisie et au bouclage de comptabilités, l'établissement de décomptes TVA ainsi que de déclarations fiscales. Ce sont donc environ 80 dossiers comptables et 70 fiscaux qui ont été traités et édités en 2018 pour nos membres.

La grande majorité des mandats est toujours traitée avec le logiciel AGRO-TWIN, application qui est peu à peu remplacée par le logiciel WinBIZ.

Activités de gestion

Elles consistent principalement en :

- Conseils en matière de reprise d'exploitation qui se concrétisent par une reprise en fermage, une association ou une reprise en propriété, le plus souvent par donation ;
- L'établissement de quelques budgets d'exploitation dans le cadre de demandes de crédit d'investissement pour des aides initiales ou des investissements immobiliers ;
- Estimations de la valeur vénale de parcelles agricoles, viticoles et forestières ainsi que de capitaux plantes viticoles ;
- Conseils en matière de fermages, de droit du bail et la rédaction de baux ;

- Conseils en matière de droit foncier rural, sur les expertises en valeur de rendement ainsi que sur les prix des terres agricoles et viticoles.

Relevons par ailleurs notre participation, comme chaque canton romand, au groupe de gestion d'AGRIDEA dont le but est l'harmonisation et le renforcement du conseil de gestion en Suisse romande.

5.3 MANDATS POUR TIERS

5.3.1 SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF DE LA CFA ET COORDINATION DES EXPERTISES

Le mandat du secrétariat administratif de la Commission Foncière Agricole (CFA) a été assuré durant toute l'année par AgriGenève.

Durant cette année, la CFA a enregistré 114 nouveaux dossiers. Elle a siégé 12 fois et a rendu 128 décisions, dont :

- 1 pour des dossiers enregistrés en 2014
- 3 pour des dossiers enregistrés en 2016
- 25 pour des dossiers enregistrés en 2017
- 99 pour des dossiers enregistrés en 2018

52 décisions ont approuvé des rapports d'expertise en valeur de rendement.

Au 31 décembre 2018 il y a 40 dossiers ouverts, dont :

- 10 dossiers en attente d'une décision de l'Office des autorisations de construire ;
- 8 dossiers d'expertise en valeur de rendement ;
- 4 dossiers faisant l'objet d'un recours à la Cour de Justice.

De ces 40 dossiers, 1 a été enregistré en 2009 (délai de revente en 2019), 2 en 2016, 8 en 2017 et les autres ont été ouverts cette année.

5.3.2 AUTRES MANDATS

AgriGenève est dotée depuis le début de l'année 2017 d'une entité, AgriMandats Sàrl. Proche du monde agricole genevois, cette Sàrl met à disposition ses compétences diversifiées pour répondre à divers mandats portant sur l'espace rural et les domaines en lien avec l'agronomie, l'alimentation, l'aménagement du territoire, ou encore le suivi de projets agricoles. Elle dispose d'une expertise territoriale, notamment pour :

- Planifier l'espace rural en mettant en lumière les besoins de l'agriculture en synergie et de concert avec les multiples autres politiques publiques présentes en campagne (nature, loisir, paysage, forêt, ...) ;
- Conseiller en matière de droit de l'aménagement en zone agricole (autorisation de construire, conformité à la zone, projet de planification) ;
- Réaliser un diagnostic agricole pour divers projets (urbanisation, mobilité, plan de site, décharge/gravière, renaturation) et élaborer des pistes pour modérer, voire maîtriser leurs incidences sur l'agriculture ;

- Développer et suivre des projets agricoles en lien notamment avec les outils de la politique agricole (projet de développement régional).

En 2018, les mandats suivants en lien avec l'aménagement du territoire ont été réalisés par AgriMandats :

- Planification de l'espace rural dans le cadre de la révision du plan directeur communal de Puplinge ;
- Amorçe pour une planification de l'espace rural intercommunal sur le secteur de la rive gauche (Arve-Lac) ;
- Etude sur l'agriculture urbaine dans le cadre du Conseil du Léman ;
- Elaboration des pistes agricoles pour alimenter l'image directrice d'un agro-parc sur le secteur de Belle-Idée ;
- Etude de documentation du projet de développement régional (PDR) des « points relais agricoles en milieu urbain » (ferme urbaine) ;
- Elaboration d'une fiche technique pour la mise en œuvre de creuses favorables aux crapauds calamites dans l'espace rural tenant compte des intérêts de la production agricole.

6. AgriVulg Sàrl en 2018

Vulgarisation et formation continue

Les activités se perpétuent au plan cantonal par les prestations offertes aux CETA comme les visites de cultures en grandes cultures, les visites avec les groupes viticoles, les séances d'actualisation agricole et viticole, par l'organisation de grands événements, par des groupes d'intérêt, par des conseils individuels à nos membres affiliés, par la rédaction d'articles pour le journal « Agri » et par la participation à la rédaction de fiches techniques d'AGRIDEA.

Le service technique d'AgriGenève continue d'être présent dans différents groupes de travail romands. Ainsi, un conseiller participe au « Groupe Culture Romandie » ainsi qu'au « groupe de travail sur les couverts végétaux » dirigés tous deux par AGRIDEA.

Depuis 2009, AgriGenève a axé ses développements sur des axes prioritaires. L'objectif était de mieux répondre aux besoins et demandes de la pratique.

L'axe agriculture de conservation se développe bien. Les nombreux essais menés dans ce domaine permettent d'affiner les techniques.

L'axe agriculture biologique continue sa progression contenue mais régulière.

L'axe optimisation des intrants continue à être peu travaillé en 2018 suite aux différents travaux des années passées.

Par contre, l'axe sur l'optimisation de la pulvérisation continue son développement avec une part de plus en plus importante d'exploitants se lançant dans cette thématique.

Un nouvel axe sur l'optimisation de la pulvérisation est également en cours de développement.

Un important travail est poursuivi pour la filière orge brassicole avec pour objectif de fournir à la malterie du Cercle de Agriculteurs de Genève une matière première de qualité dans la quantité souhaitée. Les axes de travail principaux sont :

- ✓ Le choix des variétés les mieux adaptées au contexte pédoclimatique genevois. Cela passe par la mise en place d'essais variétaux sur 2 parcelles situées dans deux secteurs du canton ;
- ✓ L'optimisation de la fertilisation azotée. Cet ajustement est réalisé sur la base de l'analyse du reliquat azoté en sortie d'hiver permettant de définir le niveau de fertilisation à apporter pour atteindre les critères de teneur en protéines.



Technique

- La majeure partie des prestations privées concerne la clôture des dossiers PER 2018. En 2018, environ 110 dossiers ont été traités directement par AgriGenève, dont certains ont parfois été modifiés plusieurs fois. A ceci, il faut rajouter environ 135 exploitations qui remplissent elles-mêmes le dossier PER à l'aide du fichier Vagri complété par AgriGenève sur la base du fichier d'AGRIDEA.
- D'autres activités privées ont également été effectuées. Des calculs d'indemnités pour divers types de dégâts aux cultures ont également été réalisés.
- Pour l'ensemble de nos membres techniques, des messages techniques sont élaborés et mis à disposition par e-mail. Tout au long de la saison, 20 messages techniques ont été publiés et 192 agriculteurs ont bénéficié de ce service. Le service d'avertissement par SMS se développe chaque année un peu plus. Ce canal de diffusion est entre autres utilisé pour des flashes express lors de l'apparition d'un ravageur principal dans une culture.

6.1 ACTIVITÉS DES CETA GRANDES CULTURES

Les visites de cultures sur le terrain sont organisées habituellement de mars à mai, une fois tous les 15 jours dans chaque groupe de vulgarisation ou CETA. Au total, 35 visites ont été organisées tout au long de la saison par les deux techniciens d'AgriGenève.

Durant les visites de cultures, les thèmes suivants ont été traités :

- Situation météorologique ;
- Adaptation des pratiques culturales en fonction de la nouvelle politique agricole ;
- Connaissance des ravageurs, maladies et mauvaises herbes ;
- Soins aux cultures : applications des engrais (fertilisation des céréales avec la méthode du bilan et des colzas avec la méthode du CETIOM) et phytosanitaires ;
- Contrôle du désherbage avec la mise en pratique de la stratégie anti-résistance mise en place par AgriGenève ;
- Gestion de la fertilisation de fin de cycle des blés panifiables pour répondre à la problématique des protéines ;
- Contrôle des ravageurs et maladies et évaluation des risques.

CETA	Visite de cultures	Séances d'hiver	Séances d'été	Total
Bardonnex / Lully	5	} 1	} 1	7
Champagne-Sud / Nord	5			7
Jussy / Vendœuvres	5	} 1	} 1	7
Meinier	5			7
Dardagny / Russin	5	} 1	} 1	7
Meyrin / Peney / Satigny	5			7
La Bâtie	5	1	1	7
Totaux	35	4	4	43

Les séances d'actualisations agricoles d'hiver, au nombre de 4 et organisées début février ainsi que les séances d'été, au nombre de 4 et organisées mi-août, ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- Assortiment variétal des cultures de printemps ;
- Nouveautés phytosanitaires ;
- Stratégie anti-résistance méligèthes ;
- Gestion des graminées : zoom sur les différents herbicides anti-graminées à favoriser au printemps et état de la stratégie genevoise ;
- Pulvérisation bas volume ;
- Reconversion en agriculture biologique et état des lieux sur le canton ;
- Désherbage mécanique des cultures au printemps ;
- Rappel sur les mesures du projet paysage (QP) ;
- Présentation du plan phytosanitaire fédéral et cantonal ;
- Retour sur la campagne 2017-2018 ;
- Recommandations variétales pour les semis d'automne ;
- Orge brassicole : premiers résultats 2017-2018 ;
- Rappel sur la gestion des graminées et l'optimisation de la pulvérisation avec les herbicides d'automne ;
- Fertilisation de fond (P, K) ;

- Couverts végétaux : bilan après 9 années de développement ;
- Colza associé : résultats 2017-2018 et préconisations 2018-2019 ;
- Désherbage mécanique : résultats d'essais sur blé d'automne et itinéraires techniques pour les cultures d'automne ;
- Mise en place et gestion des diverses SPB.

Les essais suivants ont été mis en place et conduits par AgriGenève :

- Essai couverts végétaux longs en semis direct sous couvert et soja, Aire-la-Ville ;
- Essai implantation soja en semis direct sous couvert vivant, Aire-la-Ville ;
- Essai implantation tournesol en semis direct sous couvert vivant, Laconnex (non abouti) ;
- Essai colzas associés en semis direct sous couvert, Aire-la-Ville ;
- Essai blés associées en semis direct sous couvert et fertilisation, Aire-la-Ville ;
- Essai céréales précoces associés en semis direct sous couvert, Aire-la-Ville ;
- Suivi soja double culture en semis direct, Meinier ;
- Valorisation de deux essais de produit microbien (Cérès®) sur orges brassicoles d'automne et de printemps mis en place spontanément par 2 agriculteurs (Aire-la-Ville et Meinier) ;
- Essais variétaux d'orge de brasserie de printemps (4 variétés testées) sur 2 parcelles dans deux secteurs du canton, Satigny et Bernex ;
- Essais comparatifs de désherbage chimique et mécanique sur blé (Collex-Bossy) ;
- Essais d'implantation de couverts végétaux temporaires en vigne mi-haute (Aire-la-Ville, Bardonnex, Bernex).



Les suivis phytosanitaires suivants ont été mis en place et conduits par AgriGenève :

- Suivis de différents traitements en « bas volume /optimisation de la pulvérisation » ;
- Contrôle du développement des maladies et ravageurs du blé et de l'orge (collaboration OCAN) ;
- Contrôle du vol des ravageurs du colza de printemps et d'automne (collaboration OCAN).

6.2 ACTIVITÉS DES CETA VITICOLES (COLLABORATION SPDA / AGRIGENÈVE)

Les séances d'hiver en salle, au nombre de quatre, ont permis d'aborder les thèmes suivants :

Protection des végétaux

- Lancement de la nouvelle application d'annonces phytosanitaires ;
- Résumé et bilan de l'année 2017 : Phytosanitaires, Esca, divers ;
- Bilan du gel printanier de 2017 ;
- Nouveautés et homologations phytosanitaires 2018 ;
- Présentation des essais résidus 2016 et 2017 ;
- Actualité Flavescence dorée (CH, VD, VS, GE) ;
- Plan phytosanitaire : enjeux, aides, mesures genevoises ;
- Baisse du risque : optimisation des systèmes de traitement ;
- Discussion et questions.

Dégustation

Présentation des nouveaux cépages multi résistants obtenus par Agroscope (MRAC, Divico, IRAC 2060).

Les groupes viticoles sont au nombre de 4 :

1. Dardagny, Russin, la Bâtie
2. Arve et Rhône
3. Satigny
4. Arve et Lac

Les séances de terrain, au nombre de 2 pour chaque groupe, sont organisées durant le printemps. Les thèmes suivants ont été abordés :

- Point météo et phénologie de la vigne ;
- Stratégie anti-mildiou et anti-oïdium avec les modèles de prévisions ;
- Désherbage mécanique du rang ;
- Couverts végétaux intermédiaires sur le rang ;
- Questions diverses des vigneronnes ;
- Visites de parcelles selon les besoins.

6.3 GROUPES D'INTÉRÊTS ET PROJETS

- Orge brassicole : Le Cercle des Agriculteurs a sollicité AgriGenève pour mettre en place une filière de production d'orge brassicole. Les premiers essais ont été conduits en 2012 et 2013 avec 4 exploitants et une dizaine d'hectares. 2014 et 2015 furent marqués par le passage à une vitesse supérieure avec une vingtaine de producteurs et plusieurs dizaines d'hectares d'orge brassicole. En 2016, une cinquantaine d'hectares ont de nouveau été mis en culture. En 2017, ce sont plus de 80 ha qui ont accueilli de l'orge brassicole sur le canton. En 2018, la dynamique se poursuit avec plus de 70 ha d'orge destinés à la brasserie. Tout l'enjeu de cette culture est d'obtenir une teneur en protéine contenue entre 9.5 et 11.5%, teneur qui est fortement influencée par disponibilité de l'azote dans le sol. Afin de mettre toutes les chances du côté des producteurs, un pilotage

de la fertilisation azotée minérale a été mis en place sur la base des reliquats azotés en sortie d'hiver. Pour ce faire, des prélèvements de terre ont été réalisés par un des techniciens d'AgriVulg dans le courant du mois de février. Les résultats d'analyse de terre confiés à SolConseil ont alors permis de faire une préconisation de la dose d'azote minéral à apporter parcelle par parcelle.

- Le Cercle des Agriculteurs a sollicité AgriGenève pour mettre en place une filière de production d'orge brassicole. Les premiers essais ont été conduits en 2012 et 2013 avec 4 exploitants et une dizaine d'hectares. 2014 et 2015 furent marqués par le passage à une vitesse supérieure avec une vingtaine de producteurs et plusieurs dizaines d'hectares d'orge brassicole. En 2016, une cinquantaine d'hectares ont de nouveau été mis en culture. En 2017, ce sont plus de 80 hectares qui ont accueilli de l'orge brassicole sur le canton. Tout l'enjeu de cette culture est d'obtenir une teneur en protéine contenue entre 9.5 et 11.5%, teneur qui est fortement influencée par disponibilité de l'azote dans le sol. Afin de mettre toutes les chances du côté des producteurs, un pilotage de la fertilisation azotée minérale a été mis en place sur la base des reliquats azotés en sortie d'hiver. Pour ce faire, des prélèvements de terre ont été réalisés par un des techniciens d'AgriVulg dans le courant du mois de février. Les résultats d'analyse de terre confiés à SolConseil ont alors permis de faire une préconisation de la dose d'azote minéral à apporter parcelle par parcelle.
- Agribio : Le groupe s'est réuni quatre fois durant l'année avec des thèmes divers pour chaque rencontre. Des informations techniques ont été données aux exploitants avec des parcelles à problèmes, en partenariat avec AGRIDEA et plusieurs modalités ont été testées durant l'année. Un essai de culture associé a été réalisé chez deux exploitants genevois, soit la culture de lupin et d'avoine en collaboration avec le FiBL. Le projet de la ferme de Mapraz, piloté par AGRIDEA a permis en concertation avec un technicien d'AgriGenève, de présenter des essais de travail réduit du sol. Le groupe d'intérêt bio attire beaucoup d'agriculteurs et des personnalités du bio en Suisse, avec un taux de participation stable. Plusieurs agriculteurs non-bio sont venus à la rencontre du groupe et de nombreux conseils de reconversion ont été dispensés. Les agriculteurs bio continuent de relever le défi de cultiver en limitant l'utilisation du labour dans les grandes cultures et en affinant leur technique, notamment pour la gestion des adventices. Les cultures associées sont de plus en plus mises en avant, ainsi que la culture d'espèces recherchées par le commerce. Cette année, les premières betteraves bio genevoises ont été récoltées et permettent un nouveau débouché commercial. Les exploitants ont été conviés à divers événements bio dans la région, notamment la deuxième Foire agricole bio romande (Bio-Agri) et des liens se créent au-delà des frontières cantonales.

- Non labour et agriculture de conservation : suite à la création en 2009 d'un groupe d'intérêt sur le non labour, différentes actions sont menées pour sensibiliser les exploitants à la possibilité d'abandonner la charrue et accompagner ceux ayant franchi le cap du semis direct. Pour cela, chaque année depuis 2010 plusieurs essais sont conduits sur la commune d'Aire-la-Ville et de Meinier. Des visites sont organisées pour présenter les essais aux adhérents. Les essais portent, entre autres, sur le choix des couverts végétaux, la fertilisation localisée et les associations de plantes. Certaines parcelles et exploitants commençant à avoir quelques années de recul, lors des visites, l'accent est de plus en plus mis sur l'observation de ces parcelles et le retour d'expérience des agriculteurs. Dans le cadre du groupe, un technicien réalise également des suivis de parcelles particuliers chez les exploitants concernés du canton. Enfin, les exploitants sont fréquemment conviés à se rendre à des événements en lien avec cette thématique hors du canton (autres cantons et France). Pour synthétiser les résultats des différents essais et pour optimiser leur vulgarisation, des documents techniques ont été édités (guide des couverts végétaux, guide des colzas associés). Chaque année, ils sont mis à jour, distribués lors des séances et consultables sur notre site internet. Peu à peu, les surfaces concernées augmentent avec soit des agriculteurs qui adoptent la technique sur l'ensemble de leur domaine, soit sur certaines surfaces. En 2018, ce sont près de 800 ha qui ont été semés en semis direct sous couvert dont 700 ha conduits sans aucun travail du sol sur du long terme. Enfin, sans pour autant opter pour un arrêt complet du travail du sol, certaines techniques issues de ce groupe sont reprises par les adhérents. C'est notamment le cas avec les couverts végétaux multi espèces et les colzas associés. En 2018, près de 1500 ha de couverts végétaux avec plus de cinq espèces ont été semés et presque 200 ha de colzas associés.
- Optimisation des intrants : Suite au paiement à la protéine de la classe des blés top, une campagne d'encadrement à grande échelle a été mise en place. Les producteurs ont ainsi pu bénéficier d'un conseil quasi en temps réel pour adapter la fumure azotée des blés. Durant l'année 2016, en concertation avec le Cercle des Agriculteurs de Genève, un important travail a été réalisé pour mettre en place un nouveau système de paiement du blé panifiable. L'objectif est d'inciter les agriculteurs à semer les variétés dont le marché a besoin et à les conduire pour obtenir une qualité convenable. En 2018, un essai a été mis en place et la majeure partie du travail a consisté à vulgariser les résultats des années précédentes.
- Optimisation de la pulvérisation : il s'agit d'un nouveau thème abordé initialement dans le groupe « optimisation des intrants », mais vue l'émulation présente et la complexité de la technique, un groupe à part entière peut lui être dédié. L'objectif de la technique est de modifier ses pratiques de pulvérisation pour augmenter l'efficacité

des traitements. Cela permet et passe bien souvent par une réduction du volume d'eau utilisé. Par la suite, il est aussi possible de diminuer les quantités de matières actives utilisées. Le spécialiste français de la technique est venu réaliser deux cours en mars 2016 et depuis nous renouvelons les cours chaque année. Différents traitements ont été réalisés suivant cette technique. Une vingtaine d'agriculteurs ont adopté la technique et de nombreux autres sont en train de se lancer. Le service technique a débuté la rédaction de fiches techniques adaptées à cette technique.

- Viticulture bio : Nombreux sont les viticulteurs du canton qui ont fait part de leur souhait d'un accompagnement plus particulier allant dans le sens de la réduction de l'utilisation d'intrants d'origine synthétique dans la vigne (sans pour autant parler de certification Bio Fédéral ou Bourgeon). Suite à cette demande et afin de mieux cerner les besoins, une douzaine de viticulteurs ont fait l'objet d'une enquête sur leurs pratiques respectives, ceci afin d'identifier les attentes particulières. Une séance de restitution organisée le 11 décembre 2018 a permis de définir les attentes au sein de ce groupe d'intérêt.

6.4 VISITES ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Le 17 janvier, deux exploitants et un technicien se sont rendus à l'assemblée générale de Swiss No Till à Gampelen.
- Les 8 et 9 mars, le spécialiste de la pulvérisation bas volume français, M. Vincent Franquet est venu pour présenter la méthode. Une première journée a été consacrée à un cours d'initiation. Le deuxième jour a été consacré à un cours de perfectionnement pour les agriculteurs ayant assisté au premier cours en 2016 et au deuxième en 2017. Trente-deux exploitants genevois ont pu assister aux deux cours.
- Le 12 juin est intervenu à la Maison du Terroir Monsieur Adrien VERGES, spécialiste de la pulvérisation viticole de l'IFV. L'objectif de la formation était de répondre à la question : *Comment améliorer sa technique de pulvérisation ?* Pour répondre à cette question, les points suivants ont été abordés le matin en salle :
 1. Le réglage du pulvérisateur ;
 2. Les nouvelles techniques de pulvérisation performantes ;
 3. La réduction de la pollution générée par le phénomène de dérive.

L'après-midi a été consacré à des travaux pratiques :

1. Contrôle de débit du pulvérisateur ;
2. Comparaison visuelle de deux types de buses (classique et antidérive) équipant un pulvérisateur à jet projeté. Recommandations pour limiter la dérive dans les situations les plus sensibles.



(exploitants genevois en bio, en reconversion ou en non-bio et divers acteurs du bio). Parmi ces visites, une a eu lieu avec AGRIDEA et s'est concentrée sur l'agriculture bio de conservation.



Durant les autres visites, nous avons traité en particulier des nouveautés dans le cahier des charges bio, des nouvelles variétés recensées, des nouvelles cultures recherchées par le marché, différentes stratégies de lutte contre les indésirables et des engrais verts pour optimiser la fumure et la lutte des adventices. L'année 2018 a été marquée par les premières cultures

de betteraves BIO genevoises et cette culture devrait prendre de l'importance dans les années à venir.

AgriGenève est engagée également au groupe de travail bio piloté par AGRIDEA, composé des conseillers bio romands et tessinois, ainsi qu'à l'atelier grandes cultures biologiques dirigé par le FiBL. De plus, depuis 2017, AgriGenève participe aux cours de reconversions obligatoires selon le cahier des charges de Bio Suisse, permettant ainsi une collaboration étroite avec les différents conseillers en agriculture biologique romands. En 2016, AgriGenève a été mandatée pour reprendre le secrétariat et la coordination de l'association Bio Genève participant encore plus activement à la vulgarisation agricole biologique.

6.6 NATURE ET PAYSAGE

Quatre réseaux agro-environnementaux OQE (La Bâtie, Jussy-Presinge-Puplinge, Bernex et Genève-Sud) sont suivis régulièrement par AgriGenève. En 2018, le RAE de Bernex a été renouvelé pour une deuxième période de mise en réseau (8 ans) avec un suivi technique renforcé. Les réseaux de La Bâtie et de Jussy-Presinge-Puplinge ont fait l'objet d'un rapport intermédiaire, permettant ainsi un état des lieux après 4 ans.

AgriGenève participe à la plateforme romande « Réseau écologique ». Enfin, plusieurs conseils techniques auprès des membres dans le domaine des surfaces de promotion de la biodiversité ont été apportés durant l'année, notamment sur l'importance de la qualité intrinsèque de ces structures et leur mise en place. AgriGenève a mené à bout un important projet pour l'ensemble des agriculteurs genevois en 2014 afin de participer au projet de qualité du paysage proposé par l'OFAG. Actuellement, environ 200 exploitations se sont inscrites à ce projet avec un panel actuel de 18 mesures retenues. AgriGenève participe encore activement aux séances du comité et à la diffusion de ce projet en prodiguant des conseils individualisés à divers agriculteurs.

- Le 28 août, 2 techniciens d'AgriGenève se sont rendus et ont participé à la journée Swiss No Till 2018. Une dizaine d'exploitants genevois étaient présents.
- Le 25 octobre, deux visites de parcelles en semis direct et d'essais sur le non labour et l'agriculture de conservation ont eu lieu. Au total, dix exploitants présents ont pu observer des parcelles conduites depuis 7 ans en semis direct sous couverts. Les différents travaux et résultats sur ces techniques innovantes ont également été présentés (couverts végétaux dans le contexte genevois, cultures associées...).
- Le 16 novembre 2018 a été organisée pour la deuxième année consécutive la séance « Orges brassicoles ». Cette séance ouverte à tous les agriculteurs du canton a été l'occasion de présenter les résultats globaux de la campagne 2018 ainsi que ceux des essais variétaux conduits sur deux parcelles du canton. La synthèse de toutes ces informations a permis de donner des pistes pour l'amélioration de la qualité des orges de brasserie dans le contexte pédoclimatique genevois. Cette présentation s'est poursuivie par une visite de la brasserie de la Pièce à Mategnin ainsi qu'une dégustation de bières élaborées à partir de malt produit sur le canton de Genève, donnant ainsi une vue globale de la filière orge brassicole.

6.5 AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En 2018, le bio continue toujours à progresser sur le canton (8 nouvelles exploitations en 1^{ère} année de reconversion en janvier 2018) et plusieurs autres ont fait les démarches nécessaires pour une inscription future. AgriGenève poursuit les visites de cultures et ses collaborations avec les différents acteurs nationaux (FiBL, AGRIDEA, Bio Suisse, Bio Genève).

Quatre visites de cultures ont été menées avec une participation moyenne d'une dizaine de participants

7. Représentations d'AgriGenève

AgriGenève est représentée dans les organisations suivantes :

AGIR : présidence	AGORA : conférences des directeurs de Chambres et Comité	AGRI : rédaction genevoise et comité
AGRI-PIGE : comité	Coordination FER : membre	CCIG : membre du Conseil
USP : Assemblée des délégués, KOKO/KOL	Conseil du Léman : ULCA, Commission Tourisme Lémanique	CRFG : Commission Environnement et aménagement du territoire, Commission agriculture
OPAGE : Conseil de Fondation	FRP : Conseil de Fondation	Forum d'agglomération : membre du collège environnement
AGRIDEA : plusieurs groupes de travail	CIPEL : Commission technique agricole	ASSAF : membre
FZAS : membre	Association PDR : membre et présidence	CIL : membre du comité
LRG : Commission de recours de l'OPU	Swissgranum : Commission technique	CIF : membre du Conseil
Pôle Nature Environnement : Présidence, membre de la commission du pôle de formation		

Sièges dans des commissions extraparlimentaires : en raison de la nouvelle législature, toutes les commissions officielles ont dû être renouvelées. Le comité a ainsi fait des propositions de candidats à l'attention du Conseil d'Etat. A ce titre, AgriGenève occupe 36 sièges dans différentes commissions.

8. Publications d'AgriGenève et médias

Afin de maintenir un lien informatif avec nos membres, nous transmettons régulièrement des articles et des éditos au journal AGRI. Le correspondant genevois d'AGRI a en outre rédigé plusieurs articles sur des thèmes et évènements genevois. Le deuxième canal d'information qui permet à nos membres de suivre l'actualité est notre lettre d'information diffusée par email. Elle est dorénavant formatée pour être lisible sur smartphone et elle est distribuée auprès de 349 abonnés. En 2018, 42 lettres d'information ont ainsi été diffusées.

AgriVulg a également diffusé 20 messages techniques par email à 192 agriculteurs et 50 partenaires de février à novembre. Une note technique a également été envoyée fin octobre et a été relayée par SMS (157 numéros). Ce service reste toujours très apprécié par les agriculteurs. De plus, 4 articles ont été écrits par AgriVulg pour le journal hebdomadaire Agri, les 3 premiers faisant état des situations intermédiaires des moissons, le 4^{ème} dressant le bilan final de la récolte.

AgriGenève a également informé plusieurs fois durant l'année, via la presse agricole, les agriculteurs genevois des possibilités de formation auprès des institutions voisines.

Site internet

Notre site internet www.agrigeneve.ch a été entièrement remanié en 2018. Il est plus convivial et permet notamment l'inscription en ligne à des séances, manifestations ou évènements. Il est régulièrement actualisé et contient notamment des informations utiles à la gestion des entreprises de nos membres. En 2018, 20 « news » ont été publiées sur notre site de manière à coller le plus possible avec l'actualité.



Médias extra agricoles

En 2018, AgriGenève a été présente pour divers sujets sur plusieurs médias écrits et parlés. Il s'agit plus particulièrement de One FM, de la Tribune de Genève, de la RTS, de Télé Versoix.

Communiqués de presse

En 2018, AgriGenève a publié 10 communiqués de presse qui ont été envoyés aux médias régionaux et romands.

Conférence de presse

En 2018, AgriGenève a organisé deux conférences de presse : 25 ans de lutte biologique en viticulture et inauguration des installations de production de la famille Jaquenoud à Lully dans le cadre du PDR1. AgriGenève a en outre eu l'occasion de s'exprimer lors d'une conférence de presse organisée par la Migros et IP-Suisse.

9. Remerciements

AgriGenève tient à remercier tout particulièrement l'ensemble de ses membres pour la confiance témoignée tout au long de l'année 2018.

Nos remerciements vont également à tous nos partenaires, organisations agricoles, milieux politiques, économiques et sociaux, départements et services de l'Etat, pour leur collaboration et leur soutien tout au long de l'année écoulée. Nos remerciements vont plus particulièrement au DETA/DT et à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) avec qui nous œuvrons dans un esprit de dialogue constructif.

Nous remercions les organisations qui, par leur précieux soutien financier, permettent à AgriVulg d'assurer un service de formation continue de qualité : il s'agit en particulier de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et de la FFPC (Fondation en faveur de la Formation Professionnelle et Continue).

Ce n'est que grâce à l'ensemble de ces partenariats que nous sommes à même de remplir nos mandats de promotion et de défense des intérêts de l'agriculture genevoise.

Nous remercions ici chaleureusement l'ensemble du personnel d'AgriGenève qui, durant toute l'année, n'a pas ménagé son temps pour servir au mieux l'agriculture genevoise.

10. Bibliographie et liens utiles

POUR EN SAVOIR PLUS...

AGORA	http://www.agora-romandie.ch/
AGRIDEA	https://www.agridea.ch/
Brunch du 1 ^{er} août	https://www.brunch.ch/fr/
Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)	https://cage.ch/
Ecole à la ferme	https://www.schub.ch/fr/
IVVG	http://www.ivvg.ch/
Laiteries Réunies Genève (LRG)	http://www.lrgg.ch/
OFAG	https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home.html
Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-agriculture-nature-ocan
Office vétérinaire cantonal	https://www.ge.ch/organisation/service-consommation-affaires-veterinaires
Sucre Suisse SA	http://www.zucker.ch/fr/sucre-suisse/
Union Fruitière Lémanique (UFL)	https://www.fruits-vaud-geneve.ch/
Union Maraichère de Genève (UMG)	http://www.umg.ch/
Union Maraichère Suisse (UMS)	http://www.gemuese.ch/Fr
Union Suisse des Paysans (USP)	https://www.sbv-usp.ch/fr/



Rue des Sablières 15
1242 Satigny
info@agrigeneve.ch
www.agrigeneve.ch